

# Concertation préalable en vue de la modification du dossier de création de la Zone d'Aménagement Concerté du Quartier de l'École polytechnique

Réunion publique du jeudi 20 décembre 2018  
Institut photovoltaïque d'Île-de-France  
30 route départementale 128, 91120 Palaiseau

## Verbatim

**En présence de :**

**M. Philippe Van de Maele**, Directeur général de l'Établissement public d'aménagement Paris-Saclay.

**M. Grégoire de Lasteyrie**, maire de Palaiseau.

**Mme Marianne Desserrières**, directrice de projets, ZAC du Quartier de l'École polytechnique et du Secteur de Corbeville.

**Mme Camille Lobet**, chargée de projet, ZAC du Quartier de l'École polytechnique.

*(La réunion est ouverte à 18 heures 45.)*

**Philippe VAN de MAELE** : Bonsoir à tous ! Merci d'être venus à cette réunion publique qui concerne la ZAC du Quartier de l'Ecole Polytechnique à Palaiseau.

Je suis le Directeur général de l'Etablissement public d'aménagement.

Je vais tout de suite laisser la parole à M. le Maire pour un petit mot d'introduction...

**Grégoire de LASTEYRIE** : Bonjour à tous ! Merci à l'IPVF de nous recevoir ce soir dans ce beau bâtiment que l'on a inauguré officiellement il y a deux jours (c'était mardi, je crois), en présence du ministre de Rugby, ainsi que du patron de Total et du patron d'EDF qui sont les principaux financeurs de cette structure.

Merci également aux uns et aux autres qui sont présents. J'en profite pour saluer la conseillère départementale de Palaiseau, Mme Launay et les différents élus municipaux qui sont également présents.

Un petit mot en introduction de cette réunion... Pour bien reposer le contexte, je vais peu ou prou dire ce que j'avais dit à la dernière réunion publique, qui avait eu lieu à quelques mètres d'ici, mais vous étiez bien moins présents. Et du fait qu'il y avait eu peu de personnes présentes à cette réunion, j'avais souhaité que l'on puisse avoir une deuxième réunion pour cette concertation.

Ce qui se construit derrière nous, ce qui se construit autour de nous et ce qui se construit là même où nous sommes, c'est un projet qui a été lancé en 2010, même dès 2008 en fait, mais qui s'est concrétisé à partir de 2010 et qui depuis se construit, sur lequel le conseil municipal de Palaiseau en 2013 (je n'étais pas encore maire) avait acté un aménagement de zone.

Depuis le moment où le conseil municipal de Palaiseau s'est prononcé, il y a eu pas mal de modifications, dont certaines plaisent à la ville de Palaiseau et d'autres ne plaisent pas à la ville de Palaiseau, en tout cas à son équipe municipale, monsieur le Directeur. Je vous en cite quelques-unes pêle-mêle...

J'ai souhaité réduire le nombre de logements familiaux sur la zone (je n'ai pas touché aux logements étudiants). En 2013, on en prévoyait 2 500. Aujourd'hui, on n'en prévoit plus que 1 500. Cela reste encore un nombre important. Néanmoins, il y a une réduction de 40 % de ce nombre de logements familiaux.

Il y a un lycée international qui n'était pas prévu à la base, en 2013, et que la région Ile-de-France a souhaité construire. Cela a été décidé en 2016.

La sous-préfecture, au début, était prévue pour être à côté de Camille Claudel. J'avais trouvé que cela avait plus de sens de proposer à l'Etat de prendre des terrains à côté d'EDF, au milieu de ce quartier-là. Donc, la sous-préfecture n'était pas prévue ici.

Cela fait partie des changements que je mettrais plutôt dans la catégorie des changements positifs, qui vont vers une meilleure qualité du quartier.

Ensuite, il y a des changements avec lesquels je suis moins d'accord, qui ne me plaisent pas, à commencer par l'introduction par la Société du Grand Paris du centre de remisage et centre technique des installations de la ligne 18, que l'on appelle par son petit nom le SMR-SMI. La ville, de manière constante, depuis que le projet est apparu, est opposée à ce SMR-SMI. Monsieur le Directeur, je tiens à le redire ici, nous y sommes opposés, pas uniquement parce que nous considérons que ces équipements sont des nuisances, parce qu'évidemment ils consomment de l'espace et ne rapportent pas grand-chose à une commune d'un point de vue urbain, pas uniquement parce que nous ne voulons pas que ce soit chez nous et que nous préférerions que ce soit chez le voisin, pas uniquement parce que, d'un point de vue environnemental, c'est une bêtise, car on coupe une trame verte et bleue en installant ce SMR-SMI à cet endroit, mais aussi parce que, d'un point de vue technique, c'est absurde. Dans toutes les lignes de métro, dans toutes les lignes de train qui se construisent partout dans le monde, les SMR-SMI se mettent toujours en bout de ligne. Ce sera la seule ligne qui aura le SMR-SMI en plein milieu.

Donc, on peut être pour ou contre la ligne 18, et j'imagine que, dans cette salle, il y a des personnes qui ont des opinions différentes sur le métro, mais si le métro arrive, mettons le centre technique à un endroit où cela a du sens ! Et, si j'en crois les propos du préfet de région qu'il a tenus encore hier soir, le métro arrivera en 2026. J'espère qu'il a raison, mais je suis de plus en plus comme Saint Thomas...

En tout cas, sur ces sujets, il y a eu des modifications profondes (pas juste superficielles) de la ZAC, parce que tous ces changements (l'arrivée d'un lycée, l'arrivée d'un SMR-SMI, la réduction de 1 000 logements, la sous-préfecture, etc.) modifient substantiellement le visage de la ZAC.

Evidemment, la délibération que le conseil municipal avait prise en 2013, et je regarde le garant de la concertation d'alors qui avait suivi ces débats, n'est plus réellement d'actualité. Donc, il est important que

l'on puisse actualiser cette ZAC. C'est le débat qu'à lancé l'Etablissement public Paris-Saclay, selon des modalités qu'il a définies et que le conseil municipal a entérinées, puis complétées un mois plus tard, en demandant une nouvelle réunion qui a lieu ce soir.

L'idée est que nous puissions chacun nous exprimer, non seulement dans cette réunion, mais au-delà, par les différents moyens de concertation. Il est très important que nous soyons nombreux à donner nos avis, même s'ils peuvent parfois diverger sur certains points. Peut-être que des personnes pensent qu'il faut encore plus de logements, d'autres moins de logements, qu'un lycée international est une mauvaise idée, que le SMR-SMI est une bonne chose.... Toutes les opinions ont le droit d'exister. Ce ne sont pas forcément les miennes, mais elles ont le droit d'exister et il est important de les dire. C'est à cela que sert cette concertation. Les concertations, parfois, font évoluer les choses, et parfois ne les font pas évoluer. Nous verrons...

J'aimerais évoquer ce soir un dernier sujet avant de laisser la parole aux équipes de l'Etablissement public d'aménagement : la ferme de la Vauve. L'Etat a commencé à me parler de l'idée d'étendre la ZAC selon des modalités juridiques différentes sur la ferme de la Vauve, aux environs de cet été à peu près. Ce sont les premières discussions que j'ai eues là-dessus. J'ai tout de suite affirmé, d'abord dans des relations interpersonnelles, puis publiquement à travers le conseil municipal de la ville de Palaiseau, que j'étais opposé à ce que la ferme de la Vauve rentre dans le territoire de l'aménagement de la ZAC du Quartier de l'Ecole Polytechnique.

Très vite, monsieur le Directeur, à la dernière réunion, vous avez dit que c'était un projet que vous abandonniez, mais c'est encore dans le dossier de concertation qui a été fait cet été. Pour autant, je pense que votre parole publique sur ce sujet est importante. En tout cas, je souhaite pouvoir entendre que, sur la ferme, il n'y a effectivement plus de projet. C'est quelque chose sur lequel nous sommes en attente.

Evidemment, si cela devait de nouveau se retrouver devant le conseil municipal, celui-ci ayant déjà délibéré négativement une première fois, nous nous retrouverions à devoir délibérer négativement une seconde fois. Si le projet devait avancer néanmoins, nous engagerions les mesures que la loi nous permet d'engager pour protéger nos intérêts, parce que je pense que ce n'est pas du tout le sens de l'histoire que de travailler aujourd'hui à cette problématique.

Voilà ce que je voulais redire en introduction. Ce sont évidemment des sujets qui dépassent les bornes de la ville de Palaiseau, les bornes de l'agglomération de Paris-Saclay et même les bornes de l'Essonne, parce que le projet de Paris-Saclay, tel qu'il a été imaginé par l'Etat, est un cluster ayant vocation à être le huitième cluster mondial, à regrouper 15 % de la recherche française. Donc, c'est évidemment un projet qui est une ambition énorme. Certains le pensent démesuré. En tout cas, c'est l'ambition que l'Etat a donnée au cluster Paris-Saclay.

C'est plutôt une ambition que je soutiens, à condition qu'elle ne se fasse pas au détriment du territoire, voire même que le territoire puisse bénéficier de retombées positives de ce cluster, notamment dans toute la vie et les activités que l'on est en train d'essayer d'imaginer et de créer sur le plateau. On voit bien que, le soir (ces grandes baies vitrées permettent de le voir), c'est encore un peu tristounet. Il n'y a pas vraiment de choses qui existent. Il faut qu'à un moment ou à un autre, cela puisse bénéficier aux habitants qui sont dans la vallée, d'une manière ou d'une autre. C'est quelque chose que l'on a encore à inventer, parce qu'à ce stade, je ne trouve pas que ce soit totalement satisfaisant.

Néanmoins, merci beaucoup d'être présents pour cette seconde réunion, d'avoir accédé à la demande du conseil municipal d'organiser cette rencontre. Je sais que cela vous tenait à cœur de l'organiser sur le plateau, pour pouvoir notamment proposer à des personnes qui y travaillent d'être présentes ce soir. Dans la salle, est-ce que des personnes travaillent sur le plateau ? (*Plusieurs doigts se lèvent*). Merci de votre présence ! C'était aussi l'un des objectifs de faire une réunion en haut, et non pas en bas, en pensant que c'était peut-être plus facile pour faire venir des gens qui travaillent sur le plateau. On aimerait toujours qu'il y ait plus de monde dans les réunions publiques, mais c'est déjà très bien que ceux qui sont là aient pu venir. Cela fait un tiers de la salle qui travaille ici, et deux tiers, j'imagine, qui sont des résidents sur la commune.

Merci beaucoup ! Je ne resterai pas avec vous toute la réunion, mais j'écouterai vos propos introductifs.

**Philippe VAN de MAELE** : Merci, monsieur le Maire. Nous allons faire une présentation de la démarche concernant la ZAC du Quartier de l'Ecole Polytechnique et ses modifications. Elle est basée sur une délibération du conseil d'administration, qui a demandé d'étudier la modification.

Je reviendrai sur la notion de périmètre et du problème de la ferme de la Vauve, mais, avant, je voudrais re-balayer l'enjeu général du projet de Paris-Saclay, tel que l'Etat l'a décidé et tel que le Parlement l'a

approuvé dans le cadre la loi du Grand Paris et des différents projets, notamment le projet Campus de l'Université de Paris-Saclay.

Le projet de Paris-Saclay, comme le disait M. le Maire tout à l'heure, concerne un territoire global, qui est sur trois agglomérations : Versailles Grand Parc, Saint-Quentin-en-Yvelines et Paris-Saclay en Essonne.

Il a une triple ambition, la première étant de créer un pôle académique de rang mondial, qui regroupe effectivement plus de 15 % de la recherche académique française avec trois dimensions, dont une dimension institutionnelle, avec la création formelle de l'Université de Paris-Saclay, la création formelle, statutaire, d'un projet qui aujourd'hui a le nom de code de NewUni. L'Université de Paris-Saclay regroupe trois universités (l'Université de Paris Sud, l'Université de Versailles-Saint-Quentin et l'Université d'Evry) et quatre grandes écoles (CentraleSupélec, l'IOGS, Normal Sup Paris-Saclay et l'Institut national d'agronomie). NewUni est un groupe de grandes écoles autour de l'Ecole polytechnique avec l'ENSTA, l'ENSAE, Télécom ParisTech dont le bâtiment est juste derrière en cours de construction, et Télécom Paris Sud.

C'est un enjeu institutionnel que de structurer cette création d'université de rang mondial. Ce schéma institutionnel est en cours de finalisation. L'ordonnance permettant de le faire est sortie il y a maintenant une quinzaine de jours. L'objectif est que, d'ici la fin de l'année, les décrets statutaires de ces deux établissements soient réalisés.

Le deuxième enjeu au niveau académique était de regrouper sur le territoire un certain nombre de sites d'enseignement supérieur et de recherche. Donc, un certain nombre de grandes écoles sont venues s'installer ou sont en cours d'installation.

L'ENSTA s'est installée de l'autre côté du campus de Polytechnique.

L'ENSAE, l'École nationale de la statistique et de l'administration économique, est aussi juste à côté, sur le campus de l'Ecole polytechnique.

L'Ecole polytechnique elle-même était déjà là depuis longtemps : elle est arrivée en 1975.

L'IOGS (l'Institut d'optique Graduate School) a déménagé de la partie ouest à la partie est du plateau.

Télécom ParisTech devrait ouvrir l'été prochain.

L'Agro a démarré son grand campus conjoint avec l'INRA, toujours sur Palaiseau.

Ensuite, trois grands autres projets sont à signaler :

- l'arrivée de Centrale qui a rejoint Supélec dans les bâtiments qui ont ouvert l'année dernière. Normale Sup Cachan est devenue Normal Sup Paris-Saclay, dont les bâtiments devraient ouvrir à la rentrée prochaine.
- un grand pôle Biologie-Pharmacie-Chimie de l'Université de Paris Sud va regrouper la faculté de pharmacie qui est actuellement à Châtenay-Malabry et des pôles d'activité biologie et chimie qui sont dans la vallée actuellement et qui remonteront sur le plateau. On a cette dimension physique de regroupement des équipes d'enseignement supérieur et de recherche, sachant qu'il y a aussi HEC qui n'est ni dans l'un, ni dans l'autre, mais qui est en partenariat notamment avec NewUni sur son programme de recherche et son programme d'enseignement supérieur.
- des regroupements de laboratoires existants pour créer des unités mixtes de recherche. Vous avez, pas très loin, le CNN, qui est un centre de nanotechnologies conjoint entre le CNRS et l'Université de Paris Sud, mais aussi l'I2BC sur les biologies cellulaires dans le campus du CNRS à Gif-sur-Yvette. Il y en a d'autres sur le CEA notamment, que l'on appelle NeuroSpin et NeuroPsy – NeuroSpin étant l'outil qui se trouve sur le campus du CEA à Saclay ou à Saint-Aubin (je ne sais pas où est la limite des villes).

2022 est théoriquement la livraison du dernier nouveau bâtiment de Biologie-Pharmacie-Chimie. La partie institutionnelle et la partie laboratoires seront également terminées.

En parallèle à cette dimension académique, il y a la dimension cluster, c'est-à-dire le partenariat entre ce monde académique et le monde économique. Il se trouve que, sur ce territoire des trois agglomérations, se trouve 15 % de la R&D privée française, beaucoup sur le territoire de Saint-Quentin-en-Yvelines, mais aussi sur Versailles Grand Parc, notamment du côté de Vélizy, et bien sûr ici, sur Paris-Saclay en Essonne, avec les entreprises qui sont arrivées sur le plateau.

Le troisième enjeu est d'essayer de le faire dans le cadre d'un aménagement durable avec deux dimensions :

- une zone protégée, la ZPNAF (zone de protection naturelle agricole et forestière), que d'aucuns connaissent, qui fait 4 115 hectares, avec l'obligation d'avoir au moins 2 300 hectares de terres agricoles (maïs, en fait, on en est à 2 400 et quelques) vraiment protégés et interdits à toute urbanisation.
- construire une ville dans une dynamique de développement durable, aussi bien sur la partie sociale et vie urbaine. C'est un gros enjeu que nous avons derrière nous, de rendre ce territoire attractif et vivant. En période de chantier, ce n'est pas ce qu'il y a de plus visible, mais cela va se développer. Les premiers commerces devraient d'ailleurs ouvrir (une banque a déjà ouvert) en début d'année prochaine, juste dans le bâtiment derrière, là où nous avons fait la dernière réunion publique. Ce sont aussi des enjeux d'énergies renouvelables, d'économies énergétiques des bâtiments que l'on construit, de mutualisations d'un certain nombre de services.

Enfin, nous travaillons aussi à avoir des espaces publics larges et ouverts, une présence d'aménagements verts au cœur de ville et en lisière, de part et d'autre de cet aménagement urbain.

Voilà l'enjeu général qui a présidé à la décision de l'Etat. C'est une décision qui a été confirmée dans le cadre de la loi du Grand Paris en 2010, mais qui reprend des dynamiques qui étaient présentes avant.

Le Quartier de l'Ecole Polytechnique se trouve dans ce grand aménagement au sud du plateau de Saclay, que l'on appelle le campus urbain. C'est l'aménagement du sud du plateau, depuis Palaiseau jusqu'à Saint-Aubin. Il se décompose en trois outils d'aménagement, que l'on appelle des zones d'aménagement concerté, des ZAC. Il y a celle du Quartier de l'Ecole Polytechnique, sur lequel nous sommes aujourd'hui, qui est l'objet de la discussion d'aujourd'hui ; celle de Moulon, qui est à la fois sur Gif-sur-Yvette et sur Orsay ; celle de Corbeville qui fait l'objet, en ce moment même, d'une dynamique de concertation, sur laquelle il y a encore des échanges à avoir.

Pour rentrer dans le détail, je vais juste répondre sur la partie ferme de la Vauve, parce que je sais que c'est un enjeu qui a sensibilisé beaucoup de monde. La ferme de la Vauve est une ferme briarde qui se trouve juste derrière nous, en zone agricole, aujourd'hui au PLU.

Nous avons proposé de pouvoir l'intégrer au périmètre, pour pouvoir travailler dessus pour des activités agricoles ou des activités d'équipement public qui auraient été remises à la collectivité locale.

C'est un travail que nous avons peut-être lancé trop vite. Deux démarches ont été faites :

- Une pré-ZAD avait été lancée, en vue de faire une ZAD (zone d'aménagement différé), pour laquelle le conseil municipal a donné un avis défavorable. Nous n'irons donc pas au bout de la procédure de ZAD, je le dis.
- Par ailleurs, la modification du périmètre de ZAC (c'est le même objectif, mais ce sont deux procédures différentes). Là aussi, suite à un certain nombre de demandes et de demandes de la ville (le point est toujours à la concertation, puisque c'est dans le cadre de la délibération du conseil d'administration qui a proposé la concertation sur cette modification de périmètre), je ne proposerai pas au conseil d'administration de confirmer la modification du périmètre. Donc, nous resterons sur le périmètre initial. Je le confirme officiellement. Je l'avais déjà dit plusieurs fois. Il n'y a donc pas de modification de périmètre à ce niveau-ci.

L'objectif pour nous était de protéger cette ZAD et d'en faire un équipement public. C'est retiré, on n'en parle plus de ce point de vue, sauf si vous avez des questions auxquelles nous répondrons.

Voilà très rapidement ce que je voulais dire en introduction. Nous allons faire un débat à plusieurs, avec Marianne et Camille sur le sujet et sur la façon dont va se dérouler la réunion.

**Marianne DESSERRIERES** : Sur le déroulé de la réunion publique, comme nous sommes sur une ZAC qui existe, qui a déjà un certain historique, nous avons pensé, pour remettre tout le monde au même niveau d'information, qu'il était important au démarrage de vous présenter l'avancement du projet de la ZAC et le point où on en est arrivé aujourd'hui, avant de rentrer dans une deuxième partie qui est réellement l'objet de cette réunion de concertation préalable, à savoir le contenu de la modification du dossier de création qui fait l'objet de la concertation.

Sur l'avancement du projet de la ZAC, je vais rapidement rappeler qu'on s'inscrit dans une histoire qui est déjà un peu longue. L'initiative de la création de la ZAC date de 2011-2012. Elle a donné lieu à l'époque

à des expositions publiques, à des réunions publiques en avril et juin 2011, à beaucoup de réunions thématiques sur les différents angles du projet d'aménagement (les mobilités, les projets scientifiques, les services, les équipements, l'hydrologie, la gestion des eaux). Il y avait eu une mise à disposition d'une étude d'impact. Nous y reviendrons puisque c'est une pièce majeure du dossier de création que nous mettons à jour et qui va faire l'objet d'une nouvelle mise à disposition dans le cadre de la modification pour laquelle nous nous voyons aujourd'hui. Suite à cela, avait été créée la ZAC.

En 2013, nous avons fait une mise à jour de la création de la ZAC et l'approbation du dossier de réalisation avec son programme des équipements publics. C'est ce qui a permis à la ZAC de rentrer en phase opérationnelle et aux premières constructions de commencer à se faire. A cette occasion, il y avait eu de nouveau des expositions publiques, une nouvelle réunion publique en novembre 2012, des réunions de présentation aux entreprises, aux écoles, aux associations, et une nouvelle mise à disposition de l'étude d'impact mise à jour pour intégrer ces premières modifications.

En parallèle, une révision simplifiée du PLU (plan local d'urbanisme) de la ville de Palaiseau avait donné lieu là aussi à une enquête publique et des réunions publiques de février à mai 2013.

Toujours dans le cadre des procédures qui ont permis de démarrer les premiers travaux, il y avait eu toute la procédure relative à la loi sur l'eau au titre du code de l'environnement, qui avait donné là aussi lieu à une enquête qui s'était déroulée d'avril à juin 2013.

Enfin, une déclaration d'utilité publique du projet avait donné lieu, elle aussi, à une enquête publique de septembre à octobre 2013.

On a déjà un gros historique de concertation sur cette ZAC...

En 2014, un arrêté d'approbation du programme des équipements publics avait permis d'enclencher les choses. Les chantiers ont démarré à ce moment-là, en 2014.

Ensuite, en 2016, une première modification du programme des équipements publics est intervenue.

Aujourd'hui, en 2018, est proposée une nouvelle modification du dossier de création et du programme des équipements publics. Nous allons vous expliquer pourquoi.

En parallèle de toutes ces procédures réglementaires et formelles d'enquête publique, de concertation préalable, nous menons, depuis le démarrage des opérations et en continu sur l'opération, des ateliers « Cartes sur table ». Il y a eu 13 ateliers depuis 2015, sur différentes thématiques. Nous avons aussi des comités de suivi de chantier tous les mois avec les associations et les utilisateurs du plateau.

Nous menons aussi d'autres opérations que nous n'avons pas listées ici, mais nous venons régulièrement avec un bus dans le quartier présenter l'avancement des chantiers. Donc, nous avons toute une panoplie d'informations que nous complétons et que nous allons développer maintenant que le quartier se développe et qu'il y a de plus en plus d'utilisateurs présents sur le plateau.

Je laisse Camille vous présenter l'avancement opérationnel des chantiers.

**Camille LOBET** : Au début du projet, comme le disait M. Van de Maele, en 2010, le site était déjà un peu urbanisé, avec des institutions telles que l'Ecole polytechnique, Danone, Thales, l'IOGS. Malgré le dynamisme de ces institutions, le site était mal desservi et peu aménagé, avec un accès difficile aux transports en commun ou encore des espaces publics n'offrant pas de possibilité de circulation pour les piétons et pour les cyclistes.

Ces entités, lors de leur installation, ont toutes développé à l'échelle de leur parcelle, des nappes de parking importantes. Elles étaient peu denses et finalement elles se sont repliées sur elles-mêmes, ne créant pas de synergie entre elles.

Tout l'objectif de l'EPA Paris-Saclay, en partenariat avec les collectivités, est d'essayer de rompre avec cette logique de dispersion et de créer un véritable quartier.

Les chantiers ont démarré en 2014, accompagnés de nos urbanistes, architectes, paysagistes et ingénieurs. La stratégie d'aménagement de l'EPA s'organise autour de trois axes majeurs :

- 1) créer des quartiers mixtes et denses. Mixtes, en évitant la sectorisation du quartier par programme, un espace de logement, un espace d'activité économique, un espace pour les écoles. Denses, pour essayer d'éviter au moins d'artificialiser les sols et d'intégrer à 100 % les parkings à la parcelle en souterrain.

- 2) aménager des espaces publics confortables à la fois pour les piétons, les vélos, des zones partagées ; favoriser les liaisons plateau-vallée, favoriser les circulations cyclistes, accompagner le développement des transports en commun, notamment avec la livraison en 2015 du bus en site propre.
- 3) renforcer l'interface entre ce nouveau quartier et l'espace agricole, notamment avec la création d'un parc au nord, le parc naturaliste (on l'entend aussi bien sous le nom des lisières), du côté de Gif-sur-Yvette, dont le démarrage arrivera fin 2019/début 2020.

La programmation du quartier est majoritairement d'activité économique. Aujourd'hui, l'ensemble des établissements d'enseignement supérieur sont livrés ou en cours de chantier. Cela s'accompagne aussi de résidences étudiantes. Pour chaque arrivée d'école, on organise l'arrivée de résidences étudiantes. Les premiers commerces, j'y reviendrai plus tard, arrivent entre aujourd'hui et mars. Pour les activités économiques, on peut citer EDF Lab qui est arrivé en 2017, et bien sûr l'Institut photovoltaïque dans lequel nous nous trouvons, qui a aussi ouvert ses portes en 2017.

Voici quelques photos pour vous illustrer l'arrivée des écoles : l'ENSAE, une résidence étudiante (Batigère), qui a ouvert pas plus tard qu'il y a deux semaines, le radar, l'Ecole polytechnique, l'Institut Mines Telecom, qui ouvre en septembre 2019, une résidence étudiante avec les commerces, BNP Paribas qui vient de s'installer. Je reviendrai plus tard sur la description de ces commerces. Vous avez une autre résidence étudiante, le bâtiment rose. Et enfin EDF, DigiHall, Danone qui sont aujourd'hui des bâtiments que l'on considère comme existants.

Pour les dernières livraisons, voici quelques photos : le radar le restaurant interentreprises, l'ENSAE, l'école de statistiques, le centre de nanosciences, puis les espaces publics, les bassins d'eaux pluviales pour la récupération des eaux pluviales sur les espaces publics que l'on trouve au nord, le cours Pierre Vasseur.

Aujourd'hui, dans le quartier, on accueille des équipements publics pour le compte de la ville de Palaiseau, comme un pôle sportif avec un gymnase et une salle de boxe, un groupe scolaire, une crèche, des locaux communaux associatifs et techniques, un lycée international pour le compte de la région, de 2 200 élèves.

A côté de ces équipements publics, la première polarité centrale de commerces que l'on trouve aujourd'hui se trouve juste derrière l'Institut Mines Télécom, avec l'arrivée de 5 commerces : une boulangerie, un Franprix, un tabac-presse, un restaurant et une banque, avec prochainement l'installation d'un DAB.

Voici les prochains chantiers qui vont arriver, pour information : le lycée en 2021, avec un début de chantier en 2019, les deux dernières résidences étudiantes pour 2020, le campus AgroParisTech qui se trouve à l'extrémité ouest, dont le chantier a démarré, l'incubateur pépinière d'entreprises pour une livraison en 2020 et la sous-préfecture plus au nord.

Lors de la précédente réunion, vous nous avez posé quelques questions sur les circulations douces. Là, c'est un schéma à l'échelle du plateau. Je me permets de faire un zoom sur la ZAC du Quartier de l'Ecole Polytechnique. L'ensemble des traits que l'on voit sur cette carte sont des possibilités de cheminement pour les vélos. Chaque couleur a une typologie. Les zones jaunes sont les zones de cheminement pour les piétons et les vélos. En vert, ce sont les voies vertes. En bleu, ce sont les pistes cyclables, en rouge les bandes cyclables, qui sont directement sur la chaussée (alors que les pistes cyclables sont protégées de la chaussée). On peut voir aujourd'hui que la majorité de nos espaces publics sont concernés par des aménagements vélos. Sont réalisés aujourd'hui l'avenue de la Vauve, le boulevard Monge, le boulevard Thomas Gobert. Ensuite, l'aménagement de ces futures parcelles s'accompagne d'aménagement des espaces publics, avec la réalisation de pistes cyclables.

Aujourd'hui, trois études paysagères majeures sont en cours d'études, dont le parc au nord, où on proposera des parcours sportifs et ludiques, tout en intégrant nos espaces de stockage d'eaux pluviales et nos compensations écologiques. Deux liaisons sont en cours d'étude et bientôt en chantier entre la gare Le Guichet Nano-INNOV, la gare Lozère et l'Ecole polytechnique. Puis le Green, un parc urbain, fera la transition entre le quartier que l'on est en train de développer et le site de l'Ecole polytechnique.

**Marianne DESSERRIERES** : A la précédente réunion, il nous avait également été demandé de faire un point sur l'avancement de la réalisation des mesures compensatoires. Nous avons remis l'état actuel de ce qui a été réalisé, à date.

Un certain nombre de mares ont été réalisées, constituant une continuité. On a la gestion des eaux pluviales. Le lac existant de Polytechnique s'inscrit dans un réseau, puisqu'on a réalisé ici un chenal qui permet de le relier aux autres bassins de la ZAC.

On a réalisé un premier bassin et deux très grands bassins sont livrés également. On est en train de finir la réalisation (quand vous traversez la future ZAC de Corbeville, vous voyez le corridor écologique) d'un certain nombre de chapelets de mares qui, là aussi, permettent de boucler la partie ouest de tout notre corridor et de faire nos continuités écologiques.

C'étaient des engagements qui étaient liés à la ZAC de Polytechnique et qui permettent de réaliser l'ensemble des compensations, en reliant au nord le système hydraulique et écologique à la rigole des Granges et au sud à la rigole de Corbeville.

Nous avons rajouté ce qu'il restait à faire, en mettant l'avant/après. Nous allons apporter un certain nombre de compléments pour continuer à développer les zones humides autour du bassin de l'Ecole polytechnique, autour du lac. Nous en avons un certain nombre à réaliser. Nous avons revu le tracé de notre corridor écologique du fait de l'arrivée du centre d'exploitation de la ligne 18. Ce sont des éléments qui ont été repositionnés, mais qui permettent de garantir les continuités écologiques.

Sur la carte d'après, la reconstitution de cette continuité est figurée par des petits tirets bleus qui sont des continuités entre tous nos chapelets de mares pour les espèces. Là, on vient contourner par ce corridor le futur centre d'exploitation et on rétablit les continuités.

A IPVF, nous sommes situés tout en haut de la carte. Nous avons commencé à réaliser la continuité également au sud, avec un certain nombre d'aménagements qui ont été faits, de zones humides et de mares qui permettent là aussi de commencer à constituer la première brique de cette continuité au sud. Nous poursuivrons l'aménagement au fil des besoins et de la réalisation des espaces publics de la partie sud.

Maintenant, nous allons rentrer dans l'objet réel de notre réunion publique de ce soir avec la modification du dossier de création. Le maire a déjà expliqué en introduction la raison pour laquelle on modifie le dossier de création : la programmation initiale de la ZAC évolue.

Je rappelle la programmation initiale de 2013 : il était prévu à peu près 200 000 m<sup>2</sup> d'enseignement supérieur et de recherche, 360 000 m<sup>2</sup> d'activité économique, 2 500 logements familiaux, 2 600 lits étudiants et environ 36 000 m<sup>2</sup> d'équipements publics, services et commerces qui venaient accompagner cette programmation.

Depuis 2013, un certain nombre d'événements se sont passés. D'abord, une première phase d'élaboration du contrat de développement territorial, territoire sud plateau, a permis d'ajuster une première fois la programmation de logements familiaux puisque, dans le CDT, il était prévu de faire 2 000 logements, et non plus les 2 500 initiaux.

Ensuite, l'Etat et la Société du Grand Paris ont localisé le centre d'exploitation de la ligne 18 dans le périmètre de la ZAC, ce qui a conduit là aussi à retravailler avec les collectivités sur la programmation, puisque ce centre d'exploitation venait s'implanter sur un secteur où on avait initialement prévu de mettre des logements. Donc, on a revu le schéma d'aménagement et la programmation pour redescendre à 1 500 logements familiaux.

Une programmation va être proposée dans le cadre du dossier de création modificative, nous conduisant à augmenter d'environ 20 000 m<sup>2</sup> l'enseignement supérieur et la recherche. Là, il faut que j'explique un peu... Pour l'instant, c'est une réserve que l'on a provisionnée dans le cadre de la mise à jour de l'étude d'impact, donc du projet de dossier de création, pour prévoir des développements futurs de NewUni, s'il confirmait des développements d'enseignement supérieur et de recherche. Aujourd'hui, on a déjà consommé l'essentiel des mètres carrés d'enseignement supérieur et de la recherche.

On reste sur un montant stable d'activité économique, avec les 400 000 m<sup>2</sup> qui étaient prévus dans le cadre du CDT.

On a 1 500 logements familiaux et 3 080 lits étudiants. La différence entre les deux vient simplement de l'intégration du programme Bachelor de l'Ecole polytechnique, qui a rajouté un nombre de lits, mais en lien avec le programme d'enseignement de l'école.

C'est le programme des équipements publics qui augmente le plus, comme vous le voyez, avec l'intégration des 22 000 m<sup>2</sup> de surface de plancher du centre d'exploitation, à peu près 15 000 m<sup>2</sup> pour le lycée et 2 000 m<sup>2</sup> environ pour la sous-préfecture.



Voilà ce qui explique les évolutions.

Cette nouvelle programmation globale de la ZAC, après discussion avec les services de l'Etat, nous a conduits à envisager une mise à jour de notre étude d'impact, puisque l'Etat a considéré que le programme commençait à être trop différent du programme initial et qu'il fallait donc réévaluer les impacts de l'opération. Cela a donné lieu à cette concertation, cette mise à jour de l'étude d'impact et la mise à jour, dans la foulée, du programme des équipements publics et du dossier de réalisation.

Nous avons localisé ces principales localisations. Nous avons remis, pour mémoire, le périmètre qui avait été à un moment envisagé d'être inclus dans le périmètre de la ZAC, mais M. Van de Maele vous a expliqué qu'on ne le proposerait pas dans le dossier qui sera soumis à l'approbation de notre conseil d'administration en mars, suite à cette concertation. Néanmoins, nous l'avons remis ici, parce que vous le verrez, dans l'étude d'impact qui va être présentée et mise à disposition du public, cette éventualité était incluse dans le périmètre de l'étude d'impact. Donc, il était important que nous vous le rappelions.

Voici la localisation des trois équipements qui conduisent à augmenter le programme des équipements publics : le centre d'exploitation de la ligne 18, à peu près 22 000 m<sup>2</sup> (je l'ai dit), le lycée international (ce sont 1 200 élèves plus 200 élèves de classes préparatoires) et la sous-préfecture de Palaiseau.

Aujourd'hui, voilà où on se situe dans le process de concertation. On a eu une prise d'initiative le 19 juin 2018 par le conseil d'administration de l'EPA Paris-Saclay de la création modificative de la ZAC et des délibérations des conseils municipaux de Saclay et de Palaiseau, qui ont entériné les modalités de cette concertation, à savoir la parution d'un avis d'engagement de la concertation dans des journaux locaux, l'affichage dans les deux mairies de la délibération d'engagement de la concertation, la mise à disposition sur le site internet de l'EPA d'une présentation et d'un registre dématérialisé, sur lequel un certain nombre d'entre vous ont déjà pu poser des questions et donner leurs avis, l'organisation d'une réunion publique.

La concertation a officiellement démarré le 27 septembre 2018. Le 11 octobre, avait lieu la première réunion publique, puis cette deuxième aujourd'hui. La fin de la concertation préalable étant fin janvier 2019, c'est là qu'on fermera le registre électronique et qu'on tirera, pour le conseil d'administration de l'EPA Paris-Saclay en mars, le bilan de la concertation.

Cela permettra de boucler la phase de concertation préalable. Mais, suite à cette concertation, les choses ne s'arrêtent pas. Le conseil d'administration en mars permettra d'arrêter un projet de dossier. Ensuite, on va mettre à disposition du public ce dossier complet, donc l'étude d'impact, le dossier de création, le dossier de réalisation, en mars/avril (probablement plutôt en avril). Cela va conduire ensuite à des arrêtés préfectoraux (nous l'espérons) qui pourraient être pris à l'été 2019.

Une question nous avait été posée à la précédente réunion publique sur le périmètre de l'étude d'impact, qui sera mise à disposition du public au printemps. C'est tout le quartier de l'Ecole polytechnique, plus le permis d'aménager du secteur que l'on appelle QOX Sud, qui était un secteur préexistant à notre opération d'aménagement, plus tout le périmètre qui est en cours de concertation sur le projet de création de la ZAC de Corbeville. Donc, l'étude d'impact porte sur l'ensemble, puisque ce sont bien les effets cumulés de tous ces projets qui sont évalués dans le cadre de cette étude d'impact.

On avait aussi, dans le périmètre de l'étude d'impact, inclus le périmètre de la ferme de la Vauve, mais je ne reviens pas sur le fait qu'on ne proposera pas d'élargissement du périmètre de la ZAC. C'était simplement pris dans le scope de notre étude.

Le registre électronique existe et est à votre disposition. Maintenant, nous sommes évidemment disposés à répondre à toutes vos questions.

**Patrick CABON, Association ADPP (A la découverte du plateau de Palaiseau)** : J'avais vu sur la présentation de la concertation qu'on pouvait poser des questions et que les réponses seraient apportées sur le site même de la concertation. Depuis octobre, on pose des questions mais on n'a aucune réponse.

J'avais posé plusieurs questions. Je demandais des précisions sur les parcelles cadastrales pour la ZAD, mais on a compris ce soir que c'était abandonné par l'EPAPS. Ceci dit, l'ADPP a peur que la ferme de la Vauve ait le même sort que la ferme des Granges, qui est en train de tomber en ruine. Ils ont mis des filets, parce que les tuiles tombaient sur les passants. Il y a vraiment des trous dans la toiture. Donc, on ne voudrait pas que la ferme de la Vauve suive le même chemin que la ferme des Granges.

Ensuite, j'avais posé une question le 11 octobre, à la première réunion, sur les nuisances d'un SMR-SMI. J'avais vaguement vu sur une précédente étude d'impact qu'il y avait un impact moyen sur 200 mètres ou 500 mètres (je ne sais pas trop) autour. Effectivement, cela ne va pas jusqu'au quartier Camille Claudel,

et vous avez retiré tous les logements qui étaient prévus dans cette zone. C'est vraiment un impact important sur la ZAC.

Nous sommes évidemment contre ce site industriel à l'entrée de la prestigieuse Ecole polytechnique. Avec le report de 2 ou 3 ans (puisqu'on nous parle maintenant de 2026 pour le tronçon Massy-Saclay), il est possible d'étudier d'autres sites. Il y avait, dans les différentes enquêtes, plusieurs sites : Corbeville et près d'Orly. Comme l'a souligné M. le Maire, il serait plus logique que le centre de maintenance soit à un bout de la ligne. Aussi, comme l'Etat cherche toujours beaucoup d'argent pour boucler les 200 kilomètres du nouveau métro, il serait peut-être plus logique d'utiliser le site de maintenance d'Orlyval à Wissous, qui pourrait très bien être agrandi. Il y a de la place. C'est au bord de l'autoroute A6. Je pense qu'il y aurait moins de contraintes qu'ici, où il faut complètement bouleverser le secteur nord-est de la ZAC.

En plus, on va devoir couper énormément de bois. J'ai demandé combien d'hectares de bois on allait couper. J'ai vu avec les compensations qui passent en bas du SMR-SMI, qu'il y a d'autres bois qu'il va falloir couper puisqu'on fait des zones humides. Quel impact ? Nous n'avons toujours pas de réponse sur tout cela.

Après, on aimerait bien avoir une présentation des trois équipements, parce qu'on trouve des projets sur internet, mais ils sont très anciens.

Pour la sous-préfecture, on nous a annoncé dans la dernière brochure sur les consultations, que le site devait être choisi en octobre de cette année. Que peut-on voir le site ? Que la sous-préfecture va se retrouver au pied du viaduc du métro. C'est bien à l'écart... On a bien compris que cela posait trop de problèmes en bas, en centre-ville, que les riverains ne voulaient plus voir les files d'attente, etc. Effectivement, ils seront là, mais sans métro. On pourra prendre le bus, mais il va être de plus en plus bondé. On a du mal à comprendre.

Pareil pour le lycée : 1 200 élèves plus 200 prépa. Comment cela va se passer ?

On aimerait bien avoir l'équilibre financier d'avant et d'après la modification de ZAC.

Ce sont les questions que j'ai posées. On m'a dit il y a 2 heures que j'aurai des réponses ce soir. Merci, monsieur Lucien Chabasson, d'avoir appuyé ma demande !

**Marianne DESSERRIERES** : Nous avons déjà essayé d'apporter un certain nombre de réponses à des questions dans le cadre de la présentation. Je vais essayer de prendre dans l'ordre...

**Philippe VAN DE MAELE** : Juste, par rapport aux projets portés par des tiers, la SGP, qui porte la ligne 18, a fait une enquête publique. C'est dans ce cadre-là que ces nuisances ont été présentées. Je ne suis pas compétent pour vous donner les nuisances du SMR-SMI. Il faut se reporter au projet de la SGP.

Pour la sous-préfecture, ils avaient prévu à un moment donné le déplacement sur Camille Claudel, si je ne me trompe pas. Le souhait de la mairie et de l'Etat est plutôt de venir près de la future gare de Palaiseau la Vauve (je ne sais pas comment elle s'appellera définitivement) sur le Quartier de l'Ecole Polytechnique. En travaillant, on a trouvé cet emplacement et on a dû intégrer cette demande de l'Etat et de la ville de la mettre plutôt à cet endroit. Cela fait partie des points un peu extérieurs.

Ce sont aussi des choses qui nous ont été imposées – j'exagère – mais je ne peux pas dire que le SMI-SMR nous ait enchantés. Mais c'est dans l'enquête publique de DUP de la ligne 18. Je partage l'analyse que d'autres sites auraient pu être envisagés. Il se trouve qu'il y a une déclaration d'utilité publique qui, aujourd'hui, le positionne là et nous en prenons acte dans notre projet. C'est l'un des points qui modifient le programme d'équipements publics de cette ZAC.

Pareil, le lycée – et je pense que c'est bonne chose – apporte une vraie valeur et va répondre à un certain nombre de souhaits d'avoir un lycée international. C'est un point important. Le positionnement a été identifié avec les services de la région. Il y a, en ce moment, au sein de la région, une consultation qui travaille sur le choix du projet de lycée, aussi bien architectural que technique. Nous sommes nous-mêmes en attente des projets de la région. Nous voudrions connaître la programmation en termes de mètres carrés pour ces 1 400 élèves (1 200 + 200). Je ne sais plus à quoi cela correspond en termes de mètres carrés, mais c'est de l'ordre de 15 000 m<sup>2</sup> à construire, qui comprend aussi des équipements sportifs.

En ce qui concerne la sous-préfecture, il y a eu un projet. Aujourd'hui, le choix définitif du projet, qui a été analysé en octobre, relève d'une décision du ministère de l'Intérieur qui n'a pas été confirmée. On attend

ce que le ministère de l'Intérieur va décider réellement pour avoir le choix définitif et pouvoir le présenter. Mais, là aussi, ce sont des choses qui ne dépendent pas de nous.

**Marianne DESSERRIERES** : Sur le lycée, on devrait connaître le projet et pouvoir faire un communiqué de presse en avril de cette année.

**Catherine DESCHATRETTE** : Je parle en mon nom. J'ai découvert ce soir de nouvelles diapositives et des diapositives modifiées. Je voudrais être sûre que, sur le site de la CPS, on aura les diapositives de ce soir.

**Marianne DESSERRIERES** : Bien sûr. Dès demain, nous mettrons la nouvelle présentation.

**Philippe VAN DE MAELE** : Sur le site de l'EPA Paris-Saclay. Peut-être que la CPS les mettra aussi, je ne sais pas.

**Catherine DESCHATRETTE** : Excusez-moi, je me suis trompée.

Ma question est très précise : quels sont les critères qui vous ont poussé à accélérer le programme du lycée et de la sous-préfecture ? Entre deux diapositives, on voit qu'il y a deux années de décalage.

**Marianne DESSERRIERES** : C'est peut-être une erreur, parce qu'il n'y a pas d'accélération.

**Catherine DESCHATRETTE** : Là, il y a une accélération d'au moins deux ans. De l'autre côté, on a la ligne 18 qui a été retardée. Donc, je ne comprends rien du tout. Les lycéens sans transport sur le plateau... Heureusement que je n'ai pas leur âge, parce que vous m'entendriez encore plus fort !

**Philippe VAN DE MAELE** : A priori, c'est le choix de l'Etat pour la sous-préfecture de lancer ces travaux et d'arriver en 2021. De même que pour le lycée, c'est une décision du conseil régional de lancer son lycée pour une livraison en 2021, compte tenu de l'ensemble des externalités. L'ensemble des équipements publics se déploient sur 2022-2026. Typiquement, le groupe scolaire sera réalisé en coordination avec la réalisation des logements.

**Marianne DESSERRIERES** : C'est une erreur dans la légende. Merci pour votre lecture attentive, nous allons corriger tout de suite. Il n'a jamais été question que ce soit autre chose que 2021.

**Catherine DESCHATRETTE** : Je me suis dit que vous aviez avancé...

**Philippe VAN DE MAELE** : Non. En l'occurrence, là aussi, c'est un choix du maître d'ouvrage, pour l'un l'Etat, pour l'autre le conseil régional. C'est une erreur de présentation.

**Catherine DESCHATRETTE** : Vous trouvez cela logique, de faire un lycée sans avoir les moyens de transport ?

**Philippe VAN DE MAELE** : Je vous laisse l'appréciation du sujet.

**Paul SERGEANT** : Je profite de cette diapositive, avec le tracé de la ligne 18 qui serait en aérien. Je suis très heureux, ma petite-fille, qui est actuellement à l'Agro, aura terminé ses études quand les bâtiments seront mis en service, parce que la ligne 18 va passer devant les fenêtres du premier étage de l'Agro. C'est formidable ! Le métro va aussi passer devant les fenêtres de la sous-préfecture. Cela va être un environnement formidable ! Passons cette plaisanterie...

J'ai une question sur cette concertation, comme sur celle de Corbeville. La discrétion de la publicité de l'existence de cette concertation est remarquable, c'est-à-dire que si vous n'êtes pas sur les listings de l'EPAPS pour avoir un e-mail, je ne sais pas comment vous pouvez connaître l'existence de ces concertations.

Ensuite, je suis surpris d'un certain nombre de modifications qui sont apportées par rapport au contrat de développement territorial qui avait été signé entre l'Etat et la communauté Paris-Saclay à l'époque. En particulier, le lycée international devait être sur la ZAC de Corbeville. Et il y a quelques autres différences également.

C'est l'essentiel de mes remarques. Merci.

**Philippe VAN DE MAELE** : Nous pourrions rappeler les actes de publicité. C'est d'ailleurs pourquoi nous avons, avec le maire, proposé de faire une deuxième réunion. Il faut reconnaître qu'à la première réunion,

il y avait très peu de monde. On n'a peut-être pas encore fait assez de publicité... Je crois que c'est paru dans le journal municipal. Je ne maîtrise pas tout, mais j'entends votre remarque.

**Paul SERGEANT** : Pour Corbeville, les réunions du 8 et 18 octobre n'étaient même pas signalées sur le bulletin d'Orsay qui présentait ce qui allait se passer. Ce n'était même pas signalé 10 jours avant.

**Philippe VAN DE MAELE** : Pour revenir à l'autre question, dans le CDT, le lycée international était prévu sur le territoire, et plutôt sur Orsay, mais c'était marqué comme une hypothèse, une idée. Et, effectivement, le choix des collectivités locales et de la région a été plutôt de le mettre près de la future gare de Palaiseau, sur le Quartier de l'Ecole Polytechnique.

De même que l'hôpital était indiqué à ce moment-là sous forme d'hypothèse. Il n'y avait pas de lieu. Il a été décidé de le mettre sur le site de Corbeville.

**Paul SERGEANT** : Il était sur Palaiseau.

**Philippe VAN DE MAELE** : Il y a eu une interversion des choix.

**Michel ROUILLE** : Je suis surpris car, sur l'ensemble de la zone, on a eu des enquêtes publiques très ponctuelles sur des aménagements, Mines Télécom, avec la loi sur l'eau... Ce sont des petits bouts, comme cela. On s'est plaint que souvent la concertation était très tronçonnée sur le projet.

Là, c'est une modification d'ensemble qui n'est pas négligeable, puisqu'en mètres carrés cela ne correspond plus aux mêmes choses. Il y a 1 000 logements familiaux en moins, par contre on a rajouté de l'économique, des logements étudiants, des équipements publics, etc. En fait, cela fait une modification d'envergure.

Qu'il n'y ait qu'un registre électronique dans lequel on ne verra même pas... Cela n'avait servi à rien sur la ligne 18, car il y avait eu des milliers d'avis négatifs et on n'en a pas tenu compte. Et, là, il n'y a même pas d'enquête publique sur la nouvelle ZAC telle qu'elle nous est présentée. Comment cela se fait-il qu'il n'y ait pas d'enquête sur l'ensemble ? Quand on fait des études d'impact par petits bouts, c'est une certaine façon de noyer le poisson. Il faudrait faire une étude d'impact sur l'ensemble.

Je sais bien que, là, des choses existent déjà, y compris le bâtiment dans lequel nous sommes ce soir. Mais cela mériterait quand même de refaire une enquête publique, à mon sens.

**Philippe VAN DE MAELE** : En tout cas, l'étude d'impact a été faite en prenant en compte l'ensemble des projets qui sont prévus sur l'ensemble du territoire. Cela intègre les modifications ici et les potentielles réalisations sur la ZAC de Corbeville. Donc, l'étude d'impact a bien été mise là-dessus, comme cela a été dit tout à l'heure, dans la partie concertation préalable. C'est une première étape.

La deuxième étape est la mise à disposition de l'ensemble de l'étude d'impact. Vous aurez l'occasion, là aussi, de vous exprimer. Mais il n'y a pas d'enquête publique formellement. C'est la procédure. Les modifications qui sont demandées portent uniquement sur l'étude d'impact qui doit être présentée, échangée, discutée et mise à la concertation, mais pas sous la forme d'une enquête publique. Ce sont les textes.

Par contre, vous avez raison, chaque école ou chaque grande structure a aussi des procédures. C'est une enquête publique surtout environnementale, si je ne me trompe pas.

**Marianne DESSERRIERES** : Oui, quand les projets font plus de 40 000 m<sup>2</sup>, ils sont soumis à enquête publique. Ils s'inscrivent dans un projet qui a l'objet d'une enquête publique, puisque la ZAC du Quartier de l'Ecole Polytechnique, comme je le disais avant, a fait l'objet de toute une série d'enquêtes publiques à sa création.

Aujourd'hui, si on ne refait pas d'enquête publique, c'est parce qu'on ne modifie pas du tout les règles d'urbanisme applicables. Tout ce que nous vous présentons aujourd'hui est compatible avec le PLU de Palaiseau tel qu'il est aujourd'hui. Donc, nous n'avons pas besoin de modifier les documents d'urbanisme et donc de faire une enquête publique. Les mètres carrés au total restent dans l'épure initiale. C'est ce qui fait qu'il n'y a pas de nouvelle enquête publique.

Pour chaque gros permis de construire, il y a des nouvelles enquêtes publiques, qui sont une déclinaison de la mise en œuvre du projet. Il y en aura une nouvelle pour le lycée. C'est l'empilement des procédures qui est ainsi.

**Eric HOUET** : Je suis conseiller municipal et membre de l'association Palaiseau Ensemble, qui regroupe plusieurs Palaisiens attentifs au développement de notre ville.

En préambule, le fait de faire cette réunion de concertation un 20 décembre, alors que les gens ont dans la tête les cadeaux de Noël et les repas... Il ne faut pas s'étonner qu'il y ait très peu de monde !

Pour ma part, j'ai fait un sondage auprès de mon réseau d'amis. 80 % ne savent pas qu'il y aura un SMR-SMI à l'entrée de la ville de Palaiseau, et 20 % seulement sont au fait de ce sujet. Ce sont à mon avis des habitants du plateau. Je trouve cela un peu alarmant. Cela vient du fait qu'il n'y a pas d'information suffisante et nécessaire pour que chacun puisse s'approprier les sujets.

Cela va de pair avec ce que j'ai dit en préalable, c'est-à-dire que faire une réunion le 20 décembre... Il aurait peut-être fallu attendre après les fêtes. On n'est pas à 10 jours près.

Concernant le SMR-SMI, des gens m'ont fait part de leurs propos concernant ce projet. Beaucoup disent : « D'un point de vue écologique, trop c'est trop. On détruit tout. On avait des espaces naturels sensibles et des zones agricoles ». J'ai entendu qu'elles sont protégées pour la plupart. « C'est un scandale écologique et sociologique ». Pourquoi sociologique ? Parce qu'en fait, on va regrouper un pôle universitaire avec des entreprises de qualité, certes, mais qui fondamentalement ne s'inscrivent pas dans un projet de ville complet. Vous avez une population diverse et variée sur Palaiseau, et, là, c'est la publicité qui en est faite, c'est un pôle d'excellence, avec un rayonnement international, etc.

De même que, pour le lycée international, on peut saluer cette initiative. Néanmoins, à qui va-t-il profiter ? Comment les gens qui sont dans la vallée vont pouvoir s'y rendre, puisque les moyens de transport ne sont pas adaptés ? Il y a tout un tas de sujets comme cela qui méritent réflexion, inquiétude également.

Il faut effectivement une enquête publique.

**Philippe VAN DE MAELE** : Je ne sais pas s'il y a des questions qui appellent des réponses... Ce sont beaucoup d'avis. Effectivement, en termes urbains, plusieurs villes sont concernées, puisqu'on est sur Palaiseau, Orsay de part et d'autre de la N118 et Gif-sur-Yvette, mais aussi Saint-Aubin qui est plutôt déjà développé.

Il est vrai qu'il y a un gros travail, mais je reconnais que la topographie ne facilite pas ce lien entre les quartiers de ces villes qui sont sur le plateau et les quartiers qui sont dans la vallée. Ils ont parfois la même problématique de l'autre côté, puisqu'il y a des quartiers de ces villes qui sont sur le plateau de Limours et de l'Hurepoix. Cela fait partie des réflexions sur les liaisons plateau/vallée. Cela fait partie aussi du travail sur les transports collectifs. C'est effectivement un enjeu très fort, au-delà du métro, à titre quotidien. Ce sont des réflexions que l'on a tête et on essaye de trouver les meilleures solutions.

Le projet s'inscrit dans une démarche d'excellence, mais c'est aussi – et c'est ce que disait Camille tout à l'heure – ce qui a été recherché. On cherche à faire un campus urbain. On veut vraiment une ville avec une diversité de fonctions, de l'activité économique, de l'activité de recherche, des commerces et des logements – des logements étudiants pour partie, mais des logements familiaux avec une part de logements sociaux sur la totalité, là aussi pour répondre au besoin soit des gens de la ville, soit de ceux qui veulent travailler sur place, mais aussi des besoins de logement qu'on a de manière générale en Ile-de-France, qui sont quand même très prégnants.

**Eric HOUET** : Vous avez raison, l'aménagement concerne les trois villes : Palaiseau, Orsay/Saclay et Gif-sur-Yvette.

Sur Corbeville, un hôpital public va certainement venir s'implanter, au détriment des trois hôpitaux du nord de l'Essonne que sont Juvisy, Orsay et Longjumeau. Au-delà de la problématique du nombre de lits pour l'ensemble, cela veut dire que certaines personnes, en cas d'urgence, vont préférer aller dans des hôpitaux privés, qui ne sont pas forcément aux mêmes coûts. Il faudra qu'ils aient une mutuelle, etc. Là, on aura un seul hôpital public. Mais, sans transport, quand il y a des embouteillages, parce que cela va générer des embouteillages, il ne faudra pas être en situation d'urgence.

**Philippe VAN DE MAELE** : C'est comme le choix de l'implantation du SMR-SMI, le choix de l'emplacement du lycée, le choix de l'emplacement de la sous-préfecture, pour l'hôpital on répond à des demandes de maîtres d'ouvrage qui ont dit « On veut aller là-haut, qu'est-ce qui correspond le mieux à notre emplacement ? ». C'est une démarche globale.

L'hôpital serait juste à l'ouest de Palaiseau, à côté du campus EDF. La volonté serait aujourd'hui de créer ce nouvel hôpital, qui serait le regroupement des trois que vous avez cités. Je n'ai pas d'avis sur les impacts sur les trois hôpitaux existants.

**Anne LAUNAY, conseillère départementale** : J'ai trois questions à vous poser, qui sont assez disparates. Il n'y a pas vraiment d'ordre, je vous les donne telles que je les ai notées.

Vous avez parlé des mesures compensatoires et des continuités écologiques. Sur le plan que vous nous avez montré, on voit bien que toutes ces continuités sont en fait interrompues par des routes. Y a-t-il des installations prévues pour que ce soit de réelles continuités, parce que pour l'instant, ce n'est pas le cas ?

Ma deuxième question est sur les surfaces urbanisables. Vous avez dit qu'il n'y avait pas besoin d'enquête publique puisqu'on restait sur la même surface urbanisable, sauf qu'à la fin de votre présentation, vous nous avez montré plus de surfaces pour la recherche, plus de surfaces pour les sociétés...

**Marianne DESSERRIERES** : On ne modifie pas le PLU, le plan local d'urbanisme, de Palaiseau. Tout le projet est compatible avec la réglementation de l'urbanisme existante. Après, en termes de mètres carrés, j'ai dit qu'on restait dans l'épure globale initiale. Au début, dans le premier dossier de création, on était à 870 000 m<sup>2</sup> de surfaces de plancher construites. Là, on arrive à un total d'à peu près 900 000 m<sup>2</sup>.

**Philippe VAN DE MAELE** : L'étude d'impact doit être revue, parce que les mètres carrés ne sont pas distribués de la même façon, donc l'utilité est différente. C'est surtout la modification de la programmation, et notamment la présence plus importante d'équipements publics, comme le lycée ou le SMI-SMR, qui justifie la modification de l'étude d'impact et la concertation actuelle.

**Marianne DESSERRIERES** : Nous avons mis en avant les mètres carrés qui augmentent, mais tous les mètres carrés de la programmation de logement ont énormément diminué. Au global, en nombre de mètres carrés créés, on est très proches.

**Anne LAUNAY, conseillère départementale** : A 30 000 m<sup>2</sup> urbanisés supérieurs, quand même...

**Marianne DESSERRIERES** : Au global, ils incluent des développements sur site de l'Ecole polytechnique, qui sont déjà sur des sites constitués. C'est de la réserve pour de la densification sur site, ce n'est pas de la création de nouvelles zones à construire.

**Anne LAUNAY, conseillère départementale** : Ma dernière question concerne les liaisons plateau-vallée. Je suis étonnée qu'à fin 2018, on n'ait toujours pas plus d'avancées sur cette problématique cruciale pour le développement du plateau.

Vous le savez, pour m'être assez exprimée sur le sujet, je suis contre la ligne 18, mais je suis pour des transports. Jusqu'en 2027, si j'ai bien compris la dernière date annoncée et retenue par M. de Lasteyrie, il n'y aura rien. C'est juste invraisemblable qu'on mette autant de monde et qu'on fasse venir autant d'infrastructures publiques comme privées sur un site où il n'y a pas de transports en commun, pas de liaisons avec le RER B qui est en vallée. Il faut vraiment pousser pour que cela fonctionne et que cela puisse tourner, parce que, là, on va vers une asphyxie complète du plateau.

**Philippe VAN DE MAELE** : Il existe effectivement un vrai sujet de mobilité, qui est évident, mais il y a des transports en commun avec les transports collectifs qui sont gérés par l'agglomération et par la région. Trois lignes de bus desservent le plateau aujourd'hui, dont une en site propre qui part de la gare de Massy TGV. Il est projeté d'ailleurs une restructuration de la gare routière de Massy TGV pour faciliter la capacité des bus qui montent sur le plateau, parce qu'ils ne sont pas tout fait dimensionnés pour l'arrivée d'un RER. Il faudrait plutôt avoir deux quais orientés. Il y a donc ce travail en parallèle. Il y a la finalisation de cette ligne en site propre pour être sûr qu'elle soit systématiquement en dehors des embouteillages.

Il y a la ligne 9 et la ligne 7, qui partent respectivement du Guichet et d'Orsay Ville, qui vont plutôt côté Moulon. Et il y a la ligne 14. Des réflexions sont en cours au niveau des autorités de transport pour améliorer les cadencements aux heures de pointe et la plage horaire, parce qu'il y a un problème de plage horaire, y compris le week-end.

Donc, des travaux sont en cours au niveau des autorités d'organisation des transports publics.

Puis, il y a des liaisons piétons et vélos avec la vallée. Un travail assez important a été fait pour identifier les liaisons prioritaires à faire. Six ont été identifiées sur l'ensemble de la vallée entre Gif-sur-Yvette et Orsay. Je reconnais qu'on a encore un peu à accélérer, parce que les premiers travaux de réaménagement du chemin de Lozère et l'amélioration du chemin qui fait Le Guichet Nano-INNOV devraient être lancés prochainement.

Malgré tout, il y a aussi des procédures, peut-être pas là, avec l'inspecteur des sites, sur des sites classés. Puis il y a les concessionnaires des réseaux. Cela fait partie des priorités et on a effectivement à accélérer ces liaisons plateau/vallée sur toute la longueur du plateau.

**Marianne DESSERRIERES** : Sur les mesures compensatoires, en cas d'interruption liée à des traversées de voies, on fait des aménagements spécifiques en fonction des différentes populations visées. On a des crapauds quand il s'agit d'assurer les continuités pour les crapauds. On a des hop over pour les franchissements en altitude pour les chauves-souris.

On fait tous ces aménagements à chaque franchissement, en fonction des populations qui se déplacent d'un point à l'autre. On regarde quelles populations se déplacent et on met en place les aménagements adéquats.

**Un Intervenant** : Et pour les plantes ?

**Marianne DESSERRIERES** : C'est ce chapelet de mares que l'on a mis en place. Il y a des continuités, là aussi, sous les voiries, par des systèmes de traversées hydrauliques pour que les mares soient en communication les unes avec les autres.

**Un Intervenant** : Et les sangliers ?

**Marianne DESSERRIERES** : Ce n'est pas une espèce protégée.

**Une Intervenant** : Je vais commencer par quelques remarques, parce que je trouve qu'il y a un peu d'opportunisme dans les réponses qui sont données.

Pêle-mêle, un peu comme ça, vous avez évoqué un besoin de logement. Il se trouve qu'à la dernière réunion de concertation de Corbeville à Orsay, vous avez convenu qu'il n'y avait pas besoin de logements, du fait du nombre important de logements vacants.

**Philippe VAN DE MAELE** : Tout de suite, je vous arrête. Je n'ai jamais convenu cela. Une personne avait fait remarquer qu'il y avait effectivement de l'ordre de 5 % de logements vacants. Je suis allé vérifier. Effectivement, de 3 à 5 % des logements sont vacants sur l'agglomération de Paris-Saclay. Ce chiffre est, grosso modo, le même sur l'ensemble de l'Île-de-France. Une partie est due, là, il faut rentrer dans le détail ZAC par ZAC, aux mobilités, c'est-à-dire aux vacances dues à des gens qui partent et des gens qui arrivent, aux vacances dues à des travaux, à de la vétusté.

Effectivement, des logements sont vacants, mais je persiste à dire, et je l'ai toujours dit, qu'il fallait des logements. Je n'ai jamais dit qu'il ne fallait pas de logements. J'ai dit que la vacance était peut-être un sujet à regarder. Je l'ai regardé. Effectivement, il y a une part de vacances pure, mais beaucoup de vacances sont dues à des mobilités. Après, c'est un travail à faire systématiquement, qui relève des communes et des agglomérations, pour faire en sorte que ces logements qui sont vraiment vacants (et pas temporairement) puissent être mis sur le marché. Je partage cette analyse et je la défends aussi, mais je n'ai jamais dit qu'il ne fallait pas de logement.

**Une Intervenant** : D'accord, je me suis un peu trompée.

Ensuite, vous nous vendez un quartier mixte, mais on sait pertinemment que les personnes qui vivront sur le plateau ne seront probablement pas les personnes qui travailleront sur le plateau. Cela induit tout un tas de problématiques qui ont été très bien listées, de déplacement, etc. En fait, on fait mine de faire de l'urbanisme, mais on est toujours à l'époque des modernistes en urbanisme, avec des zones spécialisées, qui entraînent des déplacements quels qu'ils soient.

Cela nous fait toujours assez rigoler quand on nous dit qu'on va créer des espaces verts, qu'on est en train de créer des espaces verts, alors qu'ici c'était une zone totalement agricole. Il n'y avait pas besoin de créer des espaces verts, mais passons là-dessus.

Pour ce qui est du centre technique de la ligne 18, effectivement il n'y a pas besoin d'enquête publique, puisque le PLU de Palaiseau a été révisé il n'y a pas très longtemps et que le maire de Palaiseau s'est chargé de déclasser la zone en zone naturelle. Cela ne s'adresse pas forcément à vous, mais il est bon que tout le monde le sache ici.

Il se trouve que la confiance s'étiolle un peu. Je voudrais faire remarquer qu'en 12 ans, on a subi 18 enquêtes publiques sur le secteur. Effectivement, il n'y a pas beaucoup de monde, mais cela demande un investissement et un engagement forts des citoyens. 18 enquêtes en 12 ans... Je vous laisse faire le calcul, c'est juste difficile à suivre et cela demande des compétences, de l'investissement en temps. Je trouve que, quelque part, on n'est pas du tout écouté.

J'ai une question pour finir. J'aimerais savoir comment se fait une étude d'impact, comment elle est élaborée, qui la fait, etc.

**Philippe VAN DE MAELE** : Il y a eu beaucoup d'enquêtes publiques, je le concède. C'est un territoire où il y a beaucoup de projets, avec des enquêtes publiques assez importantes.

Pour la modification du SMR-SMI, si je ne me trompe pas, c'est l'enquête de DUP de la ligne 18 qui a emporté la mise en compatibilité du PLU. C'est ce qui va se passer d'ailleurs sur Satory.

Je ne peux pas vous laisser dire qu'on fait de l'urbanisme en général. J'ai travaillé pendant au moins 10 ans sur les grands quartiers d'habitats sociaux qui ont été faits sur cette politique de zonage, et c'est justement ce qu'on essaye de ne pas faire.

Effectivement, les gens qui vont habiter là ne travailleront peut-être pas là. Cela fait partie de la vie. On ne peut pas imposer aux gens d'habiter à côté de leur travail. D'ailleurs, souvent, plusieurs travaillent dans un foyer. On peut espérer qu'une partie des gens qui travaillent là pourront habiter là, et l'inverse, que ce soit dans des logements sociaux ou des logements privés. Effectivement, cela induit de la mobilité et c'est l'un des sujets majeurs.

Sur l'étude d'impact, comment cela se fait ?

**Marianne DESSERRIERES** : L'étude d'impact est confiée à des bureaux d'étude indépendants qui les réalisent en fonction de leur domaine d'expertise. Un bureau d'étude fait l'assemblage de l'ensemble de l'étude d'impact. En l'occurrence, nous avons fait appel au bureau d'étude Transfert, qui s'appuie sur des études sectorielles et thématiques réalisées par des bureaux d'études, là aussi spécialisés, sur des inventaires qui sont faits sur une année complète, sur des inventaires faune/flore, sur des études hydrauliques, sur des études d'accessibilité, avec des études de trafic qui sont réalisées. C'est l'ensemble de ce dossier d'étude d'impact, avec l'ensemble de ces annexes et toutes ces études techniques, qui va être mis à la disposition au printemps.

Ce sont des dossiers effectivement assez conséquents et techniques, on le reconnaît, mais le code de l'environnement est extrêmement précis sur l'ensemble des thématiques qu'il faut adresser. Donc, cela fait des très gros dossiers.

On réalise un résumé non technique qui permet quand même d'appréhender les choses de manière un peu plus facile. Néanmoins, vue l'ampleur du projet, on est quand même sur un résumé non technique qui fait à lui tout seul une centaine de pages, mais on essaye à l'intérieur de ce résumé non technique d'être assez didactique et de traiter thème par thème les impacts, les mesures qui sont apportées. Cela permet à chacun de comprendre.

**Une Intervenante** : Comment peut-on faire pour définir des impacts a priori ?

**Marianne DESSERRIERES** : La structure d'étude d'impact, c'est tout un diagnostic sur l'état existant, une présentation du projet et ensuite l'évaluation de l'impact que ce projet va avoir sur l'environnement thème par thème. Ce n'est pas vraiment a priori, puisqu'on a un projet qu'on applique sur un territoire et on évalue thème par thème les impacts que ce projet va entraîner sur cet environnement.

**Une Intervenante** : Je suis étudiante à l'ENSAE ParisTech et je vis sur le plateau de Saclay. J'ai quelques questions à court terme.

Sur la mobilité, vous avez montré tout à l'heure l'endroit où va être construit le lycée international. Vous avez dit que des pistes cyclables allaient être mises en place au moment de la construction.

On ne comprend pas pourquoi il y a une interruption du réseau des pistes cyclables entre ici et de l'autre côté de l'Ecole polytechnique, notamment au niveau du gros rond-point qui est assez dangereux quand on le prend en vélo.

Pourquoi n'est-ce pas mis en place dès maintenant ? Ce n'est pas un investissement... Je n'en sais rien, mais on ne comprend pas pourquoi il n'est pas d'ores et déjà mis en place une piste cyclable, qui au moins relierait la piste cyclable qui démarre après le rond-point de celle qui est existante ici ?

Au niveau des bus, on se demande ce qui va être mis en place, s'il est prévu quelque chose, afin que ne se reproduise pas la cacophonie qui a eu lieu à la rentrée de septembre, quand l'Ecole polytechnique a fermé son campus à diverses reprises. On avait des bus qui passaient, qui ne passaient pas, qui repassaient, qui ne repassaient pas. C'était assez ingérable.

Par rapport à la construction des voies piétonnes, dans la continuité du projet, est-il prévu de construire les routes et les bâtiments avant les trottoirs, parce que c'est une problématique continue ? Pour prendre une blague qu'on utilise beaucoup, on vit dans la boue, beaucoup.



Enfin, je quitte le domaine des mobilités pour aller sur les commerces. Est-ce que les 1 200 foyers seront suffisants pour attirer les commerces, sachant que les étudiants ne sont pas une population qui attire les commerces ? Qu'est-il fait pour stimuler la venue des commerces ? Vous avez dit que plusieurs commerces allaient s'installer de maintenant à mars. Lesquels ? Où peut-on trouver la liste de ces commerces ?

**Marianne DESSERRIERES** : Sur les pistes cyclables, à chaque fois qu'on réalise un nouveau tronçon de voirie, on essaye d'avoir une certaine continuité. Aujourd'hui, l'Etablissement Public d'Aménagement Paris-Saclay n'est pas du tout intervenu sur ces voiries, puisqu'elles étaient internes à l'Ecole polytechnique. Vous avez encore la guérite d'entrée de l'école. Ce sont des travaux que nous avons prévus de réaliser quand tout ce secteur sera amené à être développé. On n'a pas d'intervention prévue à court terme sur ces voiries, parce qu'on est sur l'ancien domaine de l'Ecole polytechnique.

**Un Intervenant** : Les gens sont déjà là. Vous êtes l'opérateur d'aménagement, pensez aux gens qui arrivent ! 2 500 personnes sur EDF...

**Marianne DESSERRIERES** : Tout à fait, on essaie d'aller aussi vite que possible.

**Cyril GIRARDIN** : Vous veillez à développer le vélo et les mobilités actives, mais vous ne faites pas les voiries correspondantes.

**Marianne DESSERRIERES** : Sur les bus, cet été, il y a eu un sujet de fermeture de l'Ecole polytechnique, lié à l'arrivée de gens du voyage qui se sont installés sur le campus. Donc, l'école a fermé, puisqu'aujourd'hui on est encore sur des voiries internes au campus de l'Ecole polytechnique et que ce ne sont pas encore des voies ouvertes à la circulation publique. Nous n'avons pas, et le maire non plus, la capacité d'ouvrir ces voies. C'est l'Ecole polytechnique qui a aujourd'hui la gestion de son site et, pour des raisons de sécurité, elle a eu besoin de le refermer.

Il est vrai que cela a entraîné des désagréments sur le tracé du bus. Ils ont essayé de les limiter au maximum avec Ile-de-France Mobilités. A l'avenir, l'idée est que cela se limite au maximum, mais c'étaient des enjeux liés à la sécurité de l'école.

Sur les trottoirs, vous pointez un sujet vraiment sensible. Nous essayons de minimiser les désagréments au maximum, mais quand un bâtiment est en phase finale de livraison, il y a toujours des derniers aménagements qui nécessitent des emprises un peu au-delà du bâtiment. Les personnes qui construisent le bâtiment nous rendent au dernier moment le morceau de trottoir et il nous faut un peu de temps pour finir de réaliser le trottoir. C'est un moment incompressible. Nous essayons de le réduire au maximum, 15 jours/1 mois, mais nous ne pouvons pas récupérer les emprises chantier avant que le bâtiment soit vraiment livré.

Nous travaillons avec chaque preneur de lot pour essayer de réduire au maximum ce temps-là, mais malheureusement il est impossible pour nous d'avoir fini le trottoir avant que le bâtiment soit fini d'être livré. Nous comprenons le désagrément. Nous essayons de maintenir quand même des continuités piétonnes, autant que possible.

Les commerces qui arrivent au premier trimestre 2019 sont une brasserie à l'angle nord-est, un tabac-presse sur le boulevard Monge, un hôtel résidence Adagio, qui va ouvrir aussi dans le bâtiment de la résidence étudiante. Un commerce n'est pas encore attribué au nord-est. Nous pensions essayer de mettre une pharmacie, mais la ville de Palaiseau a déjà atteint son quota de pharmacies, donc nous ne sommes pas autorisés à ouvrir une nouvelle pharmacie sur le plateau pour l'instant. Donc, nous cherchons aujourd'hui un autre commerce qui pourrait venir s'implanter. La BNP est déjà là, et pour finir, au sud, on a un Franprix et une boulangerie.

Sur la viabilité de ces commerces dans une phase de montée en charge du quartier, avec des habitants qui ne sont pas encore tous là, aujourd'hui on a un public de salariés et d'habitants. C'est un sujet que nous prenons à cœur. Nous essayons d'accompagner la montée en charge, de ne pas programmer trop de cellules commerciales.

Effectivement, dans un premier temps, nous allons vraiment renforcer ce premier pôle au pied de la résidence Kley et ne va pas ouvrir d'autres commerces, à part un dans la résidence qui est déjà livrée depuis un an et demi. Mais, nous allons renforcer déjà dans un premier temps ce premier pôle, pour laisser le quartier monter en charge et, au fur et à mesure que les logements arriveront, nous développerons d'autres commerces de proximité.

**Un Intervenant** : J'aimerais savoir pourquoi il y a besoin de continuer à urbaniser, à construire. On est dans la démesure, on en rajoute toujours plus. C'est comme dans les années 70 ou 80, quand on construisait des villes nouvelles. Cela continue. Est-ce qu'il y a besoin de créer tous ces mètres carrés de bureau ? Je constate que chaque constructeur immobilier veut attirer les entreprises chez lui. Il y a 10 fois plus de bureaux que de besoin, plus ou moins.

A une dernière réunion, j'ai appris qu'il y avait 7 500 logements vacants dans les environs.

Pour le transport, il y a un peu plus d'un an, j'étais aux assises de la mobilité. Déjà sur la ligne 18, il y a des aberrations puisque la partie urbaine est en surface et la campagne est en souterrain. C'est complètement contradictoire. La plus grande distance, on le fait en souterrain. Et, la plus courte, on le fait en surface, en milieu urbain. L'inverse coûterait moins cher.

On avait dit que, quand on faisait un terminus, cela faisait moins d'urbanisation. Je pense que quand on continue une ligne sur des kilomètres et des kilomètres, tout cela s'urbanise à plus ou moins long terme. C'est ce qui avait été dit il y a longtemps. Je ne sais pas si c'est toujours le cas.

Surtout, ce qui me démoralise le plus, c'est qu'aux assises de la mobilité, une entreprise (je ne sais plus comment elle s'appelait) avait un système alternatif, qui permettait de transporter à la fois des passagers et des marchandises, il était beaucoup moins cher que ce qu'on fait d'habitude avec les RER, etc. On n'en entend plus parler. Cela n'intéresse pas. C'est moins cher, donc cela rapporte moins, j'imagine...

Pourquoi urbaniser tout ce coin-là ? Mettre tous ces gens, comme si toute l'Ile-de-France allait là, comme s'il y avait autant d'activité économique... Je ne vois pas.

**Philippe VAN DE MAELE** : Sur l'urbanisation, c'est un choix qui a été fait. Vous avez raison, à proximité des gares, mais que pas des terminus, pour favoriser le transport en commun, il y a plutôt une densification. C'est un principe un peu général. Ce n'est pas encore une obligation, mais c'est un vrai objectif de densifier à proximité des gares.

Le fait que ce soit en aérien dans la partie urbaine... C'est toujours en aérien, dans la partie rurale aussi. Ce n'est pas en souterrain. Si j'ai bien compris, le choix qui avait été fait était en lien avec un certain nombre de laboratoires et de problèmes de vibrations. Je ne suis pas un spécialiste du sujet, mais les vibrations d'un métro souterrain impactaient beaucoup plus un certain nombre d'équipements de recherche que le métro en aérien. C'est l'un des arguments (je ne suis pas sûr que ce soit le seul) qui a milité pour que la SGP fasse une partie de son trajet en aérien.

Le projet global s'inscrit dans une vision globale de l'Ile-de-France et du Grand Paris d'urbaniser autour de ce Grand Paris Express et de développer ici. Le but des mètres carrés de bureau est surtout de pouvoir faire venir des équipes de recherche privée notamment et de favoriser les échanges entre la recherche publique et la recherche privée pour favoriser l'innovation. L'innovation nécessite des rencontres. C'est l'idée de base de l'ensemble de ce projet.

**Un Intervenant** : Je suis un habitant de la ville de Palaiseau. Je vois qu'il y a une transformation monstrueuse entre la ville de Palaiseau et le plateau. Palaiseau commence à devenir saturé. Je ne sais pas si vous avez eu l'occasion de vous déplacer sur le territoire, en voiture, à pied... C'est une zone pendulaire, c'est-à-dire que les gens viennent travailler le matin et le soir les transports sont légers.

J'ai l'impression aussi qu'on ne va faire que des vélos et ce que l'on appelle des circulations douces. Excusez-moi, vous pourrez réaménager mes propos, cela ne va peut-être pas être très clair pour l'ensemble, même si j'ai une idée bien précise de ce que j'ai envie de dire.

La concertation, je ne comprends pas, parce qu'il y a la communauté d'agglomération de Paris-Saclay, une SEM, vous, la ville, les conseils municipaux. Il y a Palaiseau 2030. Au sein de la mairie, ils ont fait une concertation à laquelle j'ai participé. Ce n'est ni fait, ni à faire. Je parle en tant qu'habitant. Je ne suis pas là pour juger, je constate. Pour la concertation, il y a un peu plus de personnes ici.

Je voudrais savoir si on pouvait mettre des rigoles pour les habitants, pour qu'ils puissent traverser assez rapidement la ville, puisqu'on en fait pour les grenouilles, les dromadaires... A un moment, il faut prendre en considération les habitants qui sont les premiers concernés. Effectivement, j'ai l'impression qu'on est des petits chiens qui aboient, parce que le projet suit son cours. Il y a eu un premier projet qui était de l'ancienne équipe. Aujourd'hui, il y a la nouvelle équipe qui re-destine des locaux en respectant le cadre législatif des règles d'urbanisme, etc.

Maintenant, combien d'habitants cela va engendrer en plus ?

Quelles sont les propositions de loisirs ? Il y a ceux qui vont venir travailler sur les villes, mais aussi ceux qui y habitent. Aujourd'hui, ce sont des villes dortoirs, que ce soient Orsay, Palaiseau, Saclay... A partir de 20 heures, il n'y a rien, les gens dorment.

Je voudrais savoir si vous allez mettre un dôme sur le plateau. Peut-être... En tant qu'habitant, je ne le savais pas, je l'ai appris par hasard, c'est pourquoi je suis venu, j'ai l'impression qu'on peut aboyer tant qu'on veut, mais la caravane continuera à passer et le processus suivra son cours.

Je me demande en tant que petit habitant à quoi vont servir ces réunions puisque les choses sont déjà faites. Le périmètre, les plans, ce que vous voulez, c'est déjà concerté. Le maire est venu, il est resté 5 minutes. En fait, il se moque complètement de cela. Ce sont vos décisions, finalement.

Puisque vous parlez d'étude d'impact, vous le disiez, madame, tout à l'heure, quels impacts peuvent avoir les habitants sur cet ensemble s'ils ne sont pas d'accord ? Vous avez parlé d'études d'impact qui ont été faites avant 2012. Très bien, c'est une histoire de poupées russes, en fait. Vous dessinez une grosse poupée, vous mettez toutes les poupées à l'intérieur et vous réaménagez comme vous l'entendez.

Quel est le nombre d'habitants qu'il va y avoir sur le territoire ?

En termes d'impact des circulations, des voitures, je suis sensible à la question environnementale. On ne peut plus traverser Palaiseau à certains endroits. Est-ce que ces gens sont là pour applaudir la recherche ? On a des gens hyper intelligents, je voudrais savoir ce que cela représente en termes d'emplois pour les gens qui habitent sur le territoire. Certains sont très éloignés de l'emploi, par exemple. Est-ce que les clauses d'insertion sociale, les associations, sont intégrées dans tout cet ensemble ? Vous faites oui de la tête, mais quelles sont les entreprises qui font travailler les gens du territoire ?

Ce sont toutes ces questions. La présentation aujourd'hui, je suis désolé, mis à part les professionnels de l'associatif et les bénévoles... Finalement, les locaux sont sympas, on est bien, il fait chaud, mais je ne comprends pas tout cet ensemble en tant que petit habitant.

**Philippe VAN DE MAELE** : Il n'y a pas de petits habitants, il y a des habitants.

Je vais essayer de répondre aux différentes questions. Oui, il y a eu un choix de l'Etat en 2010 de développer l'ensemble de ce territoire de Paris-Saclay, et notamment ce sud plateau. Donc, une zone d'urbanisation était prévue au schéma directeur régional. Cela fait un certain temps que c'est prévu. Cela a été confirmé. L'Etat a souhaité lancer cela. Il a désigné un opérateur que je représente pour porter ce projet qui va se dérouler.

Néanmoins, le sujet est d'essayer de faire au mieux et de répondre aux besoins ou aux modifications qu'on peut émettre. L'exemple de la Vauve n'est pas un bon exemple, mais en l'occurrence ces concertations permettent de faire évoluer en partie, pas sur tout, les projets.

Vous avez raison, la mobilité est un enjeu très fort, je partage l'analyse. Je vais souvent à mairie de Palaiseau, mais peut-être pas à toutes les heures, je le reconnais. Je circule beaucoup sur l'ensemble du territoire. La mobilité est un enjeu très fort et nous travaillons vraiment dessus. A terme, la ligne 18 sera l'un des moyens capacitaires d'atteindre le plateau, notamment les emplois qui seront sur le plateau.

Effectivement, il y a beaucoup d'emplois de recherche, mais aussi d'autres emplois. La gamme d'emplois ne concerne pas uniquement les prix Nobel. Il y aura des emplois. D'après l'estimation, 30 000 à 40 000 emplois vont se dérouler sur l'ensemble des trois périmètres, des trois villes.

Effectivement, le transport collectif de long terme sera le métro. Il y a les bus, notamment le bus en site propre. Des améliorations sont encore à faire sur ces sujets.

Nous sommes aussi sensibles aux liaisons douces. Ce ne sont pas que des liaisons douces, mais nous sommes sensibles aussi à ce type de mouvement.

Nous travaillons aussi, c'est un autre sujet, sur la mobilité partagée, en trouvant des moyens de favoriser du covoiturage, des véhicules en autopartage ou d'autres modalités, car je reconnais qu'avant l'arrivée du métro cela va être sensible.

Grosso modo, sur le Quartier de l'Ecole Polytechnique, 1 500 logements, c'est 2,2 personnes...

**Marianne DESSERRIERES** : Oui, on compte à peu près 2,3 habitants par logement, par rapport à ce qui existe aujourd'hui sur la CPS et au dynamisme des populations. Cela fait à peu près 3 500 habitants familiaux, à rapporter aux 35 000 habitants de Palaiseau. On a aussi 3 000 étudiants, mais ce sont des étudiants du campus et ils résideront sur site. Donc, ce ne sont pas des déplacements en plus, puisque l'idée est qu'ils puissent habiter sur place.

**Cyril GIRARDIN** : Je me permets de revenir sur quelques arguments par rapport à ma réaction de tout à l'heure. Cela fait plus de 10 ans que j'appartiens au conseil d'administration de Vélo Buc, qui est devenu en 2018 Vélo Versailles Grand Parc. J'ai eu des réunions avec à la fois des communes, des intercommunalités et les services du département des routes, pour aménager des pistes cyclables sur le secteur de Versailles.

En 2006, lors de la mise en place de la mission de préfiguration de l'OIN, j'étais dans certaines réunions, d'ailleurs avec M. Lucien Chabasson ici présent. Il était bien expliqué que, bien sûr, on ferait les transports avant d'aménager les logements et les entreprises, qu'il y aurait les transports parce qu'on n'allait pas reproduire ce qui s'était passé à Vélizy, où on a construit, où on a fait arriver des entreprises, des employés, des personnels et où les transports ont mis plusieurs dizaines d'années (le tramway a été inauguré, je crois, en 2017). Donc, bien sûr, « On ne reproduirait pas ces erreurs ».

On entend tous les enjeux en matière de transition énergétique, transition écologique. Le vélo est l'un des moyens de transport. On a entendu une étudiante s'exprimer sur le vélo, donc je ne comprends pas, d'où ma réaction, que l'aménageur public n'ait pas prévu la continuité des itinéraires pour venir sur ce territoire qui est en train d'être aménagé. Le vélo, c'est économique, c'est bon pour la santé. On sait que quelques kilomètres présentent de la dangerosité. Personne n'a envie de risquer sa vie pour une portion impraticable, surtout de nuit, l'hiver, etc. Donc, il faut ces continuités des circulations douces pour que les gens prennent leur vélo pour se rendre de leur travail à leur domicile ou sur leur lieu d'étude. Je ne comprends pas que l'aménageur, qui veut que les gens puissent se rendre ici, le vélo étant vraiment une alternative à envisager, ne soit pas mandaté et en mission pour ces continuités cyclables. Pouvez-vous m'expliquer pourquoi vous ne les aménagez pas ? Merci !

**Philippe VAN DE MAELE** : Nous les aménageons au rythme où nous pouvons les aménager. Vous savez très bien le sujet. C'est une vraie priorité pour nous de défendre les liaisons douces, y compris d'ailleurs nous avons des réflexions sur des vélos partagés électriques, pour la montée depuis la vallée. Nous aménageons des liaisons douces (nous vous les avons présentées) au rythme où nous pouvons le faire physiquement et en termes d'autorisation.

Nous vous avons parlé tout à l'heure des fermetures de l'Ecole polytechnique. C'est encore un campus sous autorité militaire, sur lequel nous n'avons pas lancé de travaux. Donc, nous n'avons pas réalisé de liaisons douces de ce côté-là. J'entends votre remarque, nous essayons d'aller au maximum de ce que nous pouvons faire. Je comprends que vous n'êtes pas satisfait de ce que nous avons fait, malgré tout vous ne pouvez pas nous dénier l'idée que nous voulons défendre le vélo et que nous voulons faire le maximum.

Bien sûr, on ne construira pas avant les transports, je partage votre analyse. J'aurais probablement dit la même chose à l'époque, parce que j'y croyais. On a tous subi l'évolution des dates d'arrivée du métro. Il y a eu le lancement de beaucoup de choses sur l'objectif d'une arrivée du métro que tout le monde pensait réel. On a subi deux dates. C'était 2021 au début et c'est passé à 2024. Cela a été 2027 et c'est revenu à 2026. Du coup, nous-mêmes avons repris, avec les collectivités locales, une programmation plus compatible avec l'arrivée de ce métro pour pouvoir étaler. Nous le prenons en compte, mais je ne pouvais pas anticiper le fait que les engagements d'arrivée du métro aient évolué aussi significativement.

Je suis persuadé qu'à l'époque de la préfiguration, les gens pensaient sincèrement, et cela faisait partie de la logique, que bien entendu le développement se ferait.

**Une Intervenante** : J'ai une question de calendrier. Des pistes cyclables devaient être terminées en 2018. Il n'y a rien sur les liaisons plateau/vallée.

En juin 2018, lors d'une réunion, vous aviez dit que le téléphérique était dans les tuyaux. Pouvez-vous nous dire où il est, parce que vous n'en parlez plus ?

**Philippe VAN DE MAELE** : Il n'est pas du tout sur la ZAC de Palaiseau, c'est pourquoi nous n'en parlons pas.

**Une Intervenante** : Là, on parlait des mobilités sur l'ensemble.

**Philippe VAN DE MAELE** : Je n'ai pas dit que le téléphérique était dans les tuyaux, mais nous avons pris une réserve pour pouvoir permettre d'avoir un téléphérique le jour où une décision serait prise, qui est totalement dépendante de ma volonté. Cela dépend d'une démarche générale. Effectivement, c'est un téléphérique qui partirait soit de la gare du Guichet, soit de la gare d'Orsay Ville et qui monterait sur le plateau au niveau de Corbeville. C'est réservé, cela ne veut pas dire que cela va se faire, et je ne suis pas en mesure de vous dire si cela se fera, ni quand.

**Un Intervenant** : Je suis étudiant à l'ENSAE. Je suis dans une association. On travaille sur une parcelle qui appartient à l'EPAPS. Notamment, on a tourné pas mal autour des projets de jardins partagés et on voudrait investir cette parcelle. Je crois que vous êtes dépendant du prestataire du cabinet de M. Desvigne pour les espaces verts.

**Philippe VAN DE MAELE** : Nous ne sommes pas dépendants.

**Un Intervenant** : Non, mais pour les espaces verts, vous nous avez donné une convention sur cette parcelle qui nous interdisait pas mal de choses quant à son investissement, notamment la déplantation qui serait trop haute. Je voudrais savoir dans quelle mesure vous êtes maître sur cette parcelle, dans quelle mesure on peut avoir un poids et dans quelle mesure on va pouvoir investir cette parcelle.

**Marianne DESSERRIERES** : Nous ne sommes pas dépendants de Michel Desvigne. C'est le bureau paysagiste qui nous accompagne dans la conception de notre projet, depuis le début des opérations, d'abord à l'échelle du campus urbain et maintenant sur la ZAC du Quartier de l'Ecole Polytechnique. Donc, c'est le paysagiste de la ZAC, c'est le garant de la cohérence de l'ensemble des aménagements paysagers qui sont faits, du respect aussi de nos engagements au titre des espèces protégées.

Un certain nombre d'espèces sont proscrites, par exemple, sur le Quartier de l'Ecole Polytechnique, parce que ce sont des espèces exogènes au plateau que nous n'avons pas le droit de mettre en œuvre. Ils sont obligés de prescrire une palette végétale, par exemple.

Après, sur le cas particulier de votre arrivée, vous êtes sur la parcelle sur laquelle nous avons fait une convention ensemble, et donc une première brique d'un futur espace public qui sera le Green. Nous l'avons un peu évoqué à un moment donné, sur lequel nous allons travailler avec vous. D'ailleurs, nous sommes en train d'organiser un atelier début février, dans lequel vous serez invités pour travailler sur la programmation de ce futur espace.

L'idée est vraiment que vos aménagements n'empêchent pas ce qui va se faire demain, que ce soit une préfiguration d'usages futurs ou de plantations futures, pour ne pas être obligé demain de détruire ce que vous auriez fait. Les prescriptions de Michel Desvigne visent à encadrer ce que vous faites pour que nous puissions poursuivre demain un aménagement cohérent à une échelle plus grande, c'est tout.

Après, nous pourrions rediscuter ensemble dans le détail de votre projet. Nous sommes très ouverts. Ce sont vraiment des propositions pour essayer de garantir une cohérence d'ensemble.

**Philippe RADIX** : J'ai un vrai problème. Au moment de l'enquête publique, les spécialistes, ceux qui étaient pour, nous ont expliqué que le projet d'ensemble était cohérent pour une vie de quartier. Au fur et à mesure, plein de choses changent, disparaissent. Le trouvez-vous cohérent aujourd'hui, avec l'insertion dans la ville, par exemple ? Je ne crois pas, parce que toutes les continuités ont disparu.

Vous dites que vous êtes ouverts à la discussion. Oui, dans une certaine limite. C'est tant que c'est sur le territoire de la ZAC, mais il va falloir nous expliquer à un moment donné comment ce quartier s'insère dans la ville.

Au début, on nous avait dit « Il ne peut pas vivre à moins de 2 500 logements familiaux ». On descend à 1 500. Là aussi, j'ai des questions. On descend à 1 500, mais dans le contrat entre les villes et la CPS, on rajoute 114 logements qui n'apparaissent pas. Je ne sais pas dans quelle catégorie ils sont, s'ils sont liés à l'IPHE. A chaque fois, des choses apparaissent, disparaissent. La dernière fois, vous n'aviez pas parlé des mètres carrés supplémentaires en développement économique et en logement. On dit 500 logements de plus mais, dans la publicité que fait le maire sur la ville, il ne parle pas du tout de ces 500 logements étudiants en plus sur Polytechnique.

Le problème est que la description des choses varie au fur et à mesure. Je l'avais déjà fait remarquer la dernière fois.

**Marianne DESSERRIERES** : Nous avons essayé d'apporter des éléments de précision.

**Philippe RADIX** : Par exemple, expliquez-moi d'où sortent ces fameux logements qui sont liés à l'IPHE ? Où sont-ils classés ? Comment arrivent-ils ? On note des choses différemment en bas et en haut.

Sur la ferme de la Vauve, c'est un vrai problème de différence de dialogue entre vous et le maire. Le papier (je ne sais pas si c'est vous qui l'avez rédigé) qui est arrivé au conseil municipal expliquait que c'était pour la protection, pour le développement économique, pour faire un centre équestre pour les Polytechniciens. Vous vous rendez compte ? Vous arrivez sur la ville de Palaiseau et vous expliquez qu'on développe une espèce de chose au-dessus de la ville, sur laquelle ils n'ont pas eu le droit de s'expliquer

en concertation, et on leur dit « On va prendre la ferme de la Vauve pour en faire un équipement public économique ».

Je vous invite à relire le texte qui a été présenté au conseil municipal, parce que si n'est pas le vôtre, c'est grave ! Il était très bien expliqué que c'était pour le centre hippique de Polytechnique et pour, grosso modo, faire une espèce d'équipement public pour les Polytechniciens.

Présenter comme cela au niveau d'une ville, avec un projet dont, pour l'instant, on ne voit pas bien le bien-fondé pour la ville, ni son insertion dans la ville... Vous dites que vous faites des gros efforts pour les relier aux quartiers de la ville. Les logements qui faisaient soi-disant liaison avec la ville ont disparu. Je voudrais bien revoir la photo, parce que tout à l'heure, on parlait de logements près du SMI. Ils sont toujours présents sur le plan...

**Marianne DESSERRIERES** : Non.

**Philippe RADIX** : C'est quoi ces bâtiments blancs ?

**Marianne DESSERRIERES** : C'est de l'activité économique.

**Philippe RADIX** : Avant, c'étaient des logements. Vous m'excusez, mais on demande la différence entre toutes les évolutions de plan. Au minimum, fournissez entre chaque évolution ce qui a réellement été modifié ou pas. Là, on a un discours d'un côté qui nous tue au niveau de la ville, parce qu'on dit qu'on fait moins. Mais quand on vient à chaque réunion, on voit que des choses nouvelles apparaissent. C'est un vrai problème. Cela veut dire qu'on ne peut même pas se faire une opinion réelle.

Sur les équipements, le lycée n'était pas prévu il y a deux ans.

**Philippe VAN DE MAELE** : Non, d'où la concertation.

**Philippe RADIX** : Je voudrais bien voir la concordance qu'on espère entre les élections régionales et l'arrivée de ce lycée. Je ne comprends pas pourquoi il n'est pas retardé. Vous nous expliquez qu'il faut retarder les choses, mais elles ne sont pas réellement retardées.

Encore une fois, c'est une difficulté. Je regarde cela de près. J'ai du mal à chaque fois à retourner sur le site, essayer de voir où sont les documents, ce qui a évolué, etc. Et après, quand je veux comparer, je regrette, il faut vraiment comparer ce qui est comparable et avoir un détail exact de tout ce qui a évolué, comment et pourquoi.

Vous l'avez dit « Je ne suis pas responsable, ce n'est pas moi ». Tout le monde dit « Ce n'est pas moi ». Quand vous êtes citoyen, que vous allez voir tout le monde, c'est personne.

**Philippe VAN DE MAELE** : Sur le SMI-SMR, je vous ai dit que ce n'était pas moi, que c'était dans une enquête publique qui a fait l'objet d'une DUP qui l'a prévu. La DUP s'impose à moi.

**Philippe RADIX** : Je dis bien que le problème de ce secteur, à un moment donné, n'est pas le problème du maire. Qui coordonne et s'assure que la logique globale de ce projet est vraie ? Vous pouvez me donner la réponse ? Donnez-moi un nom ou une entité qui aujourd'hui va m'assurer que ce truc va fonctionner ?

**Philippe VAN DE MAELE** : Je veille et je présente à mon conseil d'administration la cohérence permanente, qui évolue dans le temps, parce que tout projet évolue.

Vous me disiez « Il n'y a pas de continuité ». Si, c'est l'un des sujets permanents que nous essayons d'avoir. Il n'est peut-être pas réalisé aujourd'hui parce que cela prend du temps, je pense notamment aux pistes cyclables. Mais nous veillons à la continuité.

La liaison plateau vallée est un sujet permanent. Effectivement, je dois reconnaître que ce n'est pas d'une simplicité absolue, mais c'était déjà inhérent au projet initial.

En ce qui concerne le lycée, il était prévu plutôt sur Orsay dans un calendrier différent. Il est maintenant là. Je crois qu'il y a un vrai besoin de place de lycée, parce que les deux lycées de Massy, semble-t-il, et celui de Camille Claudel aussi, ne suffisent pas aux évolutions démographiques qui sont prévues. Je ne suis pas capable de vous dire si c'est vrai ou pas. Le choix a été fait. Il me paraît souhaitable de faire un lycée international sur le territoire. C'est un avis personnel. Oui, on veille en permanence à la cohérence.

L'arrivée du SMI-SMR et la demande de réduction de logement du maire nous a conduits, nous l'avons dit tout à l'heure, à enlever les logements familiaux que nous avions prévus sur cette partie. Donc, il n'y a plus de logements familiaux ici. Nous nous adaptons, parce que les choses changent de manière

générale. Nous essayons de garder cette cohérence. Si vous cherchez un responsable, c'est moi. Si la cohérence n'est pas là, je suis responsable de la cohérence.

**Philippe RADIX** : Je vous demande au minimum de ré-identifier les zones blanches en fonction de leur destination. Vous m'excusez, un carré blanc remplacé par un carré blanc, cela ne m'a jamais expliqué que c'était du logement.

**Philippe VAN DE MAELE** : Vous avez raison, ce n'était pas précisé. C'était une carte sur les liaisons douces que nous essayons de faire – j'ai compris, trop lentement – et de maintenir. C'est prévu, mais les procès d'intention permanents, vous le savez, je vous l'ai déjà dit plusieurs fois, ne servent à rien. Nous sommes peut-être mauvais, vous pouvez nous le dire, mais nous avons l'intention de les faire. Il ne faut pas de procès d'intention en disant que nous ne les ferons pas. Donc, arrêtez. C'est trop lent. Je reconnais, nous sommes mauvais, nous ne les faisons pas assez vite.

Ici, le projet était de les présenter, donc nous n'avons pas mis les couleurs. Nous pourrions présenter les logements (nous ne les avons pas là). Il n'y a plus de logement ici, c'est de l'activité économique ou des centres de recherche. Les logements sont dans une phase mixte, où on prévoit des logements, des activités économiques, des commerces, des centres de recherche sur l'ensemble de ce territoire. Peut-être que nous aurions dû le présenter, vous avez raison.

**Philippe RADIX** : Je souhaiterais que, sur les évolutions qu'il y a eu dans les divers grands moments, que vous refassiez quelque chose de compréhensible.

Je ne sais toujours pas ce que c'est que le grand triangle au coin, qui mange de nouveau la Croix de Villebois...

Je finirai juste pour dire que la continuité écologique dont on parle au niveau du schéma directeur d'Ile-de-France n'est pas une continuité à l'intérieur de votre cercle, mais bien celle qui est là-haut.

**Marianne DESSERRIERES** : Nous avons montré des mesures à l'échelle de la ZAC. Après évidemment, on vient se connecter à des rigoles qui dépassent largement le périmètre.

**Philippe RADIX** : Le SMI-SMR tue cette continuité écologique.

**Marianne DESSERRIERES** : Non, puisqu'on vient raccrocher les continuités de la rigole en détournant.

**Philippe VAN DE MAELE** : Il modifie ce qui était prévu, c'est sûr.

**Philippe RADIX** : Pour la clarté du débat, il faudra que les organismes tels que le vôtre ou ceux qui sont responsables disent à tout le monde qu'il n'y aura pas de gare sur Palaiseau Camille Claudel. On continue à nous vendre cela.

**Marianne DESSERRIERES** : Je vais vous répondre sur le sujet de la résidence chercheur. Il ne s'agit pas de logement. Aujourd'hui, on a un Apart'hôtel Adagio, en attendant qu'il y ait des logements sur le secteur. Si des visiteurs viennent pour des projets de recherche, il faut qu'ils puissent résider dans des meublés, sur des durées d'une semaine, d'un, de deux ou de trois mois. Il s'agit d'une résidence avec services. Ce ne sont pas des résidences pérennes pour des familles. C'est justement en attendant qu'il puisse y avoir des réels logements qui ont été repoussés pour attendre l'arrivée du métro que nous créons une résidence chercheur lié au programme IPHE, qui va amener des chercheurs, notamment internationaux, qui ont besoin de résider ponctuellement sur le site. C'est dans le bloc équipements, services et commerces.

**Philippe VAN DE MAELE** : Les résidences comme cela sont comptées dans la partie services et hôtel.

Une dernière question ?

**Catherine HENAULT** : J'habite à la Troche, le quartier qui est juste en bas. J'aimerais savoir quand est prévu le sentier d'aménagement qui doit passer au-dessus de la carrière de la Troche, puisque c'est l'un des projets qui permet de monter à pied entre la gare du Guichet et Nano-INNOV. Je vois « Réalisation début 2020 ».

Avez-vous vous-même essayé de monter les escaliers de la gare du Guichet jusque-là ?

**Philippe VAN DE MAELE** : Oui.

**Catherine HENAULT** : On arrive en haut complètement en sueur, vous êtes d'accord ? On arrive au travail fatigué et en sueur. C'est une chose. C'est bien de toujours compter sur les pieds des gens, puisque rien n'est fait pour le vélo, mais il faudrait peut-être avoir des propositions un peu plus modernistes, mettant en place des technologies tout à fait possibles, tel un téléphérique. Madame en a parlé. Ce serait

une vision moderne. Effectivement, on aura toujours des pieds, même en 2030, on pourra toujours monter à pied, mais ce sont des escaliers qui ont été faits il y a 30 ou 40 ans. On s'appuie sur des structures anciennes et on ne prévoit aucune structure nouvelle.

Vous n'apportez rien de plus au bien-être des gens qui viennent travailler sur le plateau. Je suis bien placée pour le savoir. J'habite dans ce quartier. Je vois passer les gens, le matin et le soir, qui vont travailler, qui redescendent. Ils sont de plus en plus nombreux, c'est vrai. Ils ont le loisir de passer à travers le petit bois, c'est charmant, mais quand il fait nuit le soir à 17 heures, on ne voit pas clair et on se prend les pieds dans les branches.

Franchement, il y a un très gros décalage entre ce grand centre d'excellence, que l'on veut à la huitième place des clusters au niveau international, alors qu'au niveau des déplacements on est placés trois millièmes !

*(Applaudissements)*

**Philippe VAN DE MAELE** : Deux liaisons piétonnes sont prévues : le chemin de Lozère, qui va être réhabilité, et le chemin du Guichet Nano-INNOV. Effectivement, cela monte dur, je suis d'accord. Je l'ai fait plusieurs fois. J'étais plus jeune à l'époque. Je suis plutôt en vélo en ce moment, mais pas sur cette piste.

Je le redis, l'idée du téléphérique reste pour moi tout à fait intéressante. Nous avons réservé la possibilité du téléphérique. Il y a deux options, celle depuis le Guichet ou (ce qui prédomine aujourd'hui) et celle depuis Orsay Ville. Donc, on l'a réservé, mais la décision de faire un investissement pareil n'est pas prise aujourd'hui.

**Un Intervenant** : Ce n'est pas assez cher ?

**Philippe VAN DE MAELE** : Qu'est-ce que cela veut dire ?

**Un Intervenant** : Pour dépenser 300 ou 400 M€, il y a de l'argent. Mais pour 10 ou 15 M€ pour les circulations douces, ils ne sont pas là.

**Philippe VAN DE MAELE** : On ne parle pas des circulations douces, le téléphérique est une circulation en transport en commun. Et ce n'est pas de l'ordre de 15 M€. Le chiffre que m'a donné Ile-de-France Mobilités est plutôt de 80 M€, en l'occurrence. Je ne suis pas spécialiste, vous l'êtes certainement beaucoup plus que moi sur le sujet et vous avez certainement raison, mais le chiffre que l'on m'a donné est de 80 M€ pour un téléphérique plateau/vallée.

Ces 80 M€ ne sont pas aujourd'hui prévus dans un programme d'investissement d'aucune autorité responsable des transports.

Nous l'avons réservé, je trouve que cela reste une bonne idée. Vous avez raison, la mobilité est un enjeu majeur de ce territoire. Je partage cette analyse. Nous travaillons pour l'améliorer le plus possible ou offrir des possibilités. Je partage votre point de vue sur le téléphérique. Cette décision d'investissement n'est pas prise par les autorités qui sont responsables des transports publics aujourd'hui. C'est tout ce que je peux vous dire.

Sur les clauses d'insertion, nous en prévoyons. Nous faisons même des chantiers école. On demande aux opérateurs privés qui viennent de les intégrer aussi. Ce sont des clauses d'insertion qui sont élaborées au niveau départemental par le PLIE (plan local pour l'insertion et l'emploi), et l'association Atout PLIE. Donc, nous les intégrons, nous veillons à ce qu'elles soient appliquées par les entreprises.

Nous avons par ailleurs développé des chantiers école pour faire de la formation. Ce n'est jamais assez, je le sais, mais nous prenons en compte cette démarche.

**Une Intervenante** : J'habite sur le plateau depuis 40 ans. Je ne sais pas les études d'impact que vous faites et combien elles coûtent, mais toujours est-il qu'en 40 ans, depuis l'évolution de ce plateau, il y a des animaux qu'on voyait auparavant qu'on ne voit plus, entre autres des renards. Pas besoin de beaucoup d'études, vous allez voir les habitants des alentours et ils vous diront les impacts qu'il y a.

**Philippe VAN DE MAELE** : Je vous remercie d'avoir participé à cette réunion publique. Nous aurons d'autres occasions de nous voir, car il y aura une mise à disposition de l'étude d'impact détaillée pour que vous puissiez intervenir.

*(La séance est levée à 20 heures 45.)*